

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona*
5 — n° ICC-01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Mardi 30 août 2022
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 36*)
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:36:01] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-1077 (*sous serment*)
15 (*Le témoin s'exprimera en français*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:16] Pardon pour ce
17 retard.
18 Bonjour à tous.
19 Madame la greffière d'audience, pouvez-vous appeler l'affaire, s'il vous plaît ?
20 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:37:11] Bonjour, Monsieur le Président,
21 Messieurs les juges.
22 Il s'agit de la situation en République centrafricaine II, en l'affaire *Le Procureur c.*
23 *Alfred Rhombot Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona* ; référence de l'affaire : ICC-
24 01/14-01/18.
25 Et nous sommes en audience publique.
26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:30] Merci.
27 Monsieur Vanderpuye, s'il vous plaît, pour l'Accusation.
28 Je pense que c'est la même équipe qu'hier.

- 1 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:37:37] C'est la même équipe, oui. Donc,
2 Manochitra Prathaban, Yassin Mostfa, *Orla Cronin et moi-même.
- 3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:48] Pareil pour les
4 victimes, oui ?
- 5 M^{me} MASSIDDA : [09:37:54] Oui, pareil.
- 6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:56] Et Monsieur Suprun.
- 7 M. SUPRUN : [09:38:00] Pareil, aucun changement chez nous.
- 8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:01] Et vous, de votre
9 côté, vous êtes un petit peu moins nombreux qu'hier ; c'est ça ? Vous n'êtes plus que
10 deux ?
- 11 M^e GUISSÉ : [09:38:03] Aujourd'hui...
12 Bonjour, Messieurs de la Chambre.
- 13 Également, aujourd'hui, nous sommes avec M^{me} Lena Casiez et moi-même, et nous
14 assistons M. Yekatom, qui est présent dans la salle.
- 15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:17] Merci.
16 Monsieur... Maître Knoops.
- 17 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:38:20] Bonjour à tous. Bonjour, Monsieur le
18 Président, Messieurs les juges.
- 19 L'équipe de M. Ngaïssona aujourd'hui est dans la même composition qu'hier, à
20 savoir, à ma droite, M^{me} Chiara Giudici et, au deuxième rang, M^{me} Sara Pedroso et
21 M^{me} *Saskia Afande. Au troisième rang, M. Ngaïssona.
- 22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:44] Merci beaucoup.
23 Nous avons également le conseil de la règle 74, le témoin du... le conseil du témoin,
24 M. Sangone.
- 25 Bonjour, Monsieur le témoin.
- 26 J'espère que vous allez bien et que vous avez pu vous reposer.
- 27 LE TÉMOIN : [09:38:58] Si, je vais bien.
- 28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:39:01] Bien.

1 Alors, nous pouvons commencer, Maître Knoops, avec votre contre-interrogatoire.

2 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:39:07] Merci, Monsieur le Président.

3 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

4 PAR M^e KNOOPS (interprétation) : [09:39:12]

5 Q. [09:39:13] Bonjour, Monsieur Yapélé.

6 Je m'appelle Alexander Knoops, je suis avocat au Barreau d'Amsterdam, aux Pays-
7 Bas, et je suis l'un des conseils de M. Patrice Ngaïssona. Bonjour.

8 Monsieur Yapéla... Yapélé, aujourd'hui, voire demain matin, ça dépendra un petit
9 peu du rythme de l'interrogatoire, j'ai quelques questions à vous poser. Et mon
10 premier sujet de ce matin a trait à votre... à vos motivations pour rejoindre les Anti-
11 balaka et puis, ultérieurement, devenir un ComZone — un commandant de zone.

12 À cette fin, j'aimerais que nous revenions ensemble sur des moments très
13 douloureux de votre histoire personnelle. Et je m'excuse par avance si mes questions
14 suscitent chez vous de la... de la... de la peine, de la tristesse, mais j'aimerais que la
15 Cour comprenne, sur la base de votre déposition, que vous et votre famille étiez des
16 victimes des Séléka.

17 Et, dans ce prétoire, la façon dont on regarde un conflit présente différentes
18 perspectives.

19 Vous avez dans votre déclaration — commençons par là, c'est l'onglet n° 24 du
20 classeur de l'Accusation CAR-OTP-2107-3366, jusqu'à la page 3388 —, c'est un pan
21 particulièrement tragique de votre vie, à savoir la perte de votre père et de 36 autres
22 membres de votre famille du fait des actions et des agissements des Séléka.

23 Encore une fois, je suis désolé de cette terrible perte que vous avez subie.

24 Et ma première question, pour aujourd'hui, est la suivante : pouvez-vous décrire à la
25 Cour quel fut l'impact sur votre vie de la perte de votre père — qui vous avait aidé à
26 payer votre éducation, et cetera —, ainsi que la perte de ces 36 autres membres de
27 votre famille ?

28 *(Silence du témoin)*

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:42:48]

2 Q. [09:42:49] Monsieur le témoin, vous avez pu écouter la question ?

3 R. [09:42:57] J'ai bien écouté la... votre question.

4 J'ai un peu la tête ailleurs par rapport à ce que vous venez de dire. Je sais même pas
5 dans quel coin je vais vous donner les détails. Et à... quelle situation on traverse, je
6 ne sais même pas comment vous dire, ça dépasse le niveau.

7 Et ce que j'avais l'habitude à dire, c'est : tout ce que Dieu a fait est bon. C'est son jour,
8 c'est arrivé. J'ai... J'ai eu une grande perte dans ma vie, c'est très regrettable. Pas facile
9 à... à surmonter. En tant que... En tant que aîné de la famille, je suis le seul — que ça
10 soit côté paternel ou côté maternel — à soutenir mes parents, et celui qui est le seul à
11 aider la famille.

12 Après son absence, il m'a laissé beaucoup de petits, petits, petits enfants, j'ai petites
13 sœurs jusqu'à présent, et c'est pas facile pour... pour les gérer, pour les encadrer, à
14 mon niveau.

15 C'est vraiment très douloureux. Je sais même pas comment t'expliquer.

16 Merci.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:44:43] Merci, Monsieur le
18 témoin. Nous comprenons parfaitement que c'est très difficile de parler de cela et de
19 trouver les bons mots.

20 Je pense que nous avons pu suivre ce que vous nous disiez et nous rendre compte de
21 ce que cela signifiait pour vous. Et... Et comme le disait M^e Knoops, lorsqu'il parle de
22 cela, c'est pas pour vous faire de la peine, c'est juste pour que chacun ici dans la
23 Cour, et en particulier les juges, ait une idée du panorama général de la situation.

24 Maître Knoops, je vous prie.

25 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:45:20]

26 Q. [09:45:20] Monsieur Yapélé, encore une fois, je suis parfaitement désolé de ce que
27 vous avez eu à subir avec votre famille, et j'espère que vous comprendrez — je suis
28 certain que votre conseil comprendra également — pourquoi je vous pose ces

1 questions.

2 Pourriez-vous, peut-être, expliquer à la Cour si cette perte que vous avez subie
3 en 2013 — la perte de 36 membres de votre famille du fait des agissements des
4 Séléka —, est-ce que cette perte, donc, a pu, d'une manière ou d'une autre, vous
5 pousser à rejoindre les Anti-balaka ?

6 R. [09:46:09] Effectivement, oui.

7 Q. [09:46:22] Pourriez-vous expliquer, si c'est possible, la relation que vous aviez
8 avec votre père et les autres membres de votre famille, et les populations
9 musulmanes avant cet événement tragique dans votre ville ; quelle était votre
10 relation avec les populations musulmanes ?

11 R. [09:46:53] En fait, on vivait... on vivait ensemble, et je me sentais bien.

12 Une fois arrivé au village, parfois, je suis avec mes petits-petits-oncles, parfois je suis
13 avec ma tante. Parfois, je les suivais même au champ, malgré que je cultivais même
14 pas, mais je les suivais au champ pour aller rester avec eux, passer des bons
15 moments avec eux et demander, surtout, les noms de certaines choses au champ,
16 certains trucs que je comprends pas dans ma vie.

17 Parfois, le week-end, je suis avec mes petits-petits-oncles, je leur demandais à me
18 donner un peu de boisson du village. On chasse un peu de gibier, on vivait en
19 famille, en harmonie.

20 Et c'est aussi du côté des... de nos frères musulmans, je sais que... je sais même pas
21 comment vous expliquer, j'ai des frères qu'on a grandi ensemble, depuis l'enfance,
22 jusque même aujourd'hui. Je te dis. Et mon père étant un enseignant, il a enseigné
23 beaucoup de frères musulmans, et il a enseigné ceux qui sont ensemble avec nous,
24 dans la même... même salle. On est des collègues, on jouait du foot, on faisait du...
25 n'importe quoi, quand on... on est encore... on est encore des enfants.

26 Je suis tellement habitué dans cette milieu. Ça m'a fait beaucoup d'émotion et
27 beaucoup réfléchir. Ça me fait aussi pitié. Comment nous vivons ensemble, nous
28 sommes comme les enfants de même père, même mère, et après, on commence à se

1 battre à cause des hommes politiques ? Donc, c'est-à-dire tout ce qui s'est passé, c'est
2 la politique de notre pays qui a été mal gouvernée qui a poussé tout... qui a créé
3 toutes ces conflits.

4 Je ne sais même pas comment vous expliquer, mais, en ce moment-là, nous vivons en
5 harmonie, nous... nous vivons ensemble, et c'est une famille qui a trop duré.

6 Q. [09:49:00] Monsieur Yapélé, vous avez été élevé par votre père, qui est mort après
7 l'invasion des Séléka. Vous avez été élevé par votre père, donc l'éducation que vous
8 avez reçue était que musulmans et chrétiens étaient égaux ; c'est bien ça, le... le... le
9 fondement de l'éducation de feu votre père ?

10 R. [09:49:47] Oui, c'est... c'est bien ça.

11 Q. [09:49:59] Alors, j'ai lu une partie de votre déclaration — à la page 3388 —, où
12 vous faites la description de la perte de 36 membres de votre famille, et puis vous
13 dites, « à la » ligne 825 et 826, que cela vous a motivé à rejoindre les Anti-balaka.

14 Et puis vous dites : « Il y avait des patriotes et des révolutionnaires, et je faisais
15 partie aussi de la jeunesse centrafricaine, et c'est pour cela que j'ai décidé de
16 rejoindre les Anti-balaka. »

17 Ma question, Monsieur Yapélé, est la suivante : pourriez-vous expliquer à la Cour ce
18 que vous entendez par les termes de « patriotes », par opposition au terme de
19 « rebelles » ? Car vous faites, dans votre déposition, une distinction claire entre les
20 deux termes — la déposition que vous avez faite lors de l'enquête de l'Accusation.

21 R. [09:51:32] Oui, en fait, je suis de la nationalité centrafricaine. Je suis d'abord un
22 nationaliste, et la manière dont les Séléka ont traité mes frères et sœurs, mon papa,
23 ma maman, mes aînés centrafricains ne me plaît pas tellement du tout.

24 Et comme j'ai vu mes frères centrafricains ont débuté à révolter contre ces
25 envahisseurs, et moi-même, je suis aussi un jeune Centrafricain, j'ai décidé aussi de
26 les rejoindre pour défendre ma patrie.

27 Comme nous sommes abandonnés, et dans les neuf mois de règne des Séléka, il y
28 avait même... il y avait même pas d'autorité, ce n'est rien que eux, les Séléka, qui

1 gèrent le pays. Et on a supporté. Arrivé à un moment, on ne peut plus supporter. On
2 préfère aller voter et essayer de défendre notre pays. C'est de là où on a sacrifié notre
3 vie pour révolter contre ces ennemis, car on a... on a beaucoup souffert.

4 Q. [09:53:11] Monsieur Yapélé, pourriez-vous informer la Chambre, en parlant de ces
5 jours que vous vous venez de nous rappeler, s'il y avait une quelconque organisation
6 à l'époque ou s'il s'agissait d'une évolution spontanée apparue dans les
7 communautés dans les plusieurs... dans les différents villages qui a conduit à cette
8 forme de patriotisme ?

9 R. [09:53:48] En fait, je n'ai pas bien saisi votre question.

10 Q. [09:54:05] Monsieur le témoin, seriez-vous d'accord pour dire que le
11 rassemblement de personnes comme vous, à l'époque, qui répondaient à une
12 motivation particulière pour rejoindre les Anti-balaka... Est-ce que ça, ce
13 mouvement, a été à l'initiative de quelqu'un ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui vous a
14 dit « vous devriez rejoindre les Anti-balaka » ou est-ce qu'il s'agissait de votre propre
15 décision ?

16 R. [09:54:43] Il s'agit de ma propre décision, par rapport à tout ce que je viens de
17 vous dire. Donc, moralement, je ne peux pas supporter. C'est pourquoi j'ai décidé
18 d'aller rejoindre mes frères qui ont décidé de défendre notre nation et défendre le
19 reste des Centrafricains qui n'ont pas encore subi les... subi les exactions des Séléka.

20 Q. [09:55:18] Selon vos souvenirs, y avait-il à l'époque — et nous parlons du moment
21 de l'invasion de la République centrafricaine par les Séléka et au moment où vous
22 avez perdu votre famille, vous avez rejoint les Anti-balaka —, y avait-il une autorité
23 centrale qui organisait le mouvement anti-balaka ?

24 R. [09:55:45] Non.

25 Le mouvement Anti-balaka était créé par les... les populations des arrière-pays, donc
26 petits, petits villages. Donc, l'exaction des Séléka dans les petits villages que les... les
27 populations, qu'on appelait souvent les villageois, n'arrivent pas à supporter, c'est
28 comment... c'est... c'est de là ils ont commencé à révolter. Et petit à petit, le nombre

1 des... des Anti-balaka ont devenu nombreux. Et il y a... il y a personne qui a soutenu
2 l'Anti-balaka ou il y a quelqu'un qui est à côté, qui dirige l'Anti-balaka, une tête ou
3 qui est le fondateur de Anti-balaka. Moi, c'est l'idée patriotique qui est le fondateur
4 de... des... des Anti-balaka.

5 Q. [09:56:43] Monsieur Yapélé, vous venez juste de mentionner le fait que les gens
6 commençaient à soutenir le mouvement ; pouvez-vous expliquer à la Chambre quel
7 type de soutien vous avez pu constater au début du mouvement, c'est-à-dire après
8 l'invasion par les Séléka ? Et je fais référence, tout particulièrement, à la façon dont
9 vous avez été en mesure de trouver de la nourriture, comment vous receviez des
10 armes. Pouvez-vous nous en dire davantage sur la façon dont vous avez pu vous
11 révolter contre les Séléka ?

12 R. [09:57:33] Pour le début, je peux vous dire que c'est par la puissance de nos
13 ancêtres. On n'a pas combattu avec les armes, pour le début, c'est avec les flèches, les
14 machettes, c'est qu'on a pris comme initiative d'aller défendre la nation. Et c'est petit
15 à petit dont on s'est ravitaillé par rapport à ce qu'on... ce qu'on a pris dans la main de
16 nos... de nos ennemis, comme l'argent, comme munitions. Et c'est grâce à... à cet
17 argent qu'on commence maintenant à payer les petites, petites munitions de chasse
18 pour défendre.

19 On n'a pas assez des armes comme les... comme les Séléka. Et le soutien qu'on a eu à
20 ce moment, c'était le soutien de nos citoyens qui sont dans les petites, petites villes.

21 Quand on était dans la brousse, nous, on se battait, on faisait même les petites,
22 petites chasses dans la brousse pour avoir de quoi manger. Parfois, deux ou trois
23 jours, tu ne peux même pas manger, tu bois seulement que l'eau.

24 Dès qu'on est sorti dans les petits villages, aller dans les... les... les petites... les... les
25 grandes villes, c'est la population centrafricaine qui pillait devant nous, pour dire :
26 « Merci, merci à vous, grâce à vous, avec la puissance de nos ancêtres. Nous avons
27 rien à vous donner ; on a un peu d'eau, on a un peu de la nourriture pour vous
28 donner. » Et c'était ça qui nous a vraiment motivés.

1 Il y a aussi souvent les mamans qui venaient pleurer devant nous, les... les... les... les
2 larmes aux yeux, et « grâce à vous, faites un effort de sauver la vie du reste de... de...
3 de... de votre frère ».

4 Moi, c'est ça que, moi, je prends comme un soutien, mais à part des aides de... de...
5 de nos populations, de nos frères, à part... seulement ça que je peux vous dire.

6 Q. [09:59:39] Monsieur Yapélé, receviez-vous également le soutien des communautés
7 musulmanes pour essayer de repousser les Séléka et les empêcher de perpétrer des
8 crimes ?

9 R. [09:59:59] Oui. D'ailleurs, parmi même les Anti-balaka, même nos propres
10 éléments, il y a aussi les musulmans qui sont venus dedans. Il y a aussi les Peul, il y
11 a aussi les Hausa qui sont parmi les Anti-balaka. Il y a aussi certains musulmans
12 qui... qui sont aussi les victimes des Séléka. C'est pas parce que les Séléka,
13 majoritairement, sont des musulmans, mais les Séléka n'ont pitié de personne. Eux,
14 quand ils sont fauchés, ils viennent te trouver, même si tu es musulman, tu es
15 chrétien, quand tu as l'argent, ils font tout pour ramasser l'argent. C'est pas seuls les
16 chrétiens qui ont subi l'exaction des Séléka, c'est aussi les musulmans. Les
17 musulmans centrafricains aussi ont subi les mêmes... les mêmes cas que... que les
18 chrétiens. Mais comme vous savez, dans la religion musulmane, ils se soutiennent
19 beaucoup ; c'est ça qui a fait que c'est nous les chrétiens qui ont révolté en avant, et
20 après, il y a certains musulmans qui... qui nous « rejoint ».

21 Pour vous dire que le mouvement Anti-balaka, c'est un mouvement national
22 patriotique, donc, c'est-à-dire, il y a les musulmans aussi avec nous et il y a aussi les
23 chrétiens.

24 Donc, notre but, c'est de révolter contre les rebelles Séléka.

25 Q. [10:01:35] Monsieur Yapélé, vous venez de nous parler de la manière dont le
26 mouvement essayait d'obtenir le soutien de la population locale, principalement. Les
27 événements du mois de février 2014, aux environs de Berbérati, eh bien, est-ce que la
28 situation à cette époque était la même ? C'est-à-dire qu'il n'y avait pas de

1 distributions d'armes par une autorité centrale, il n'y avait pas de distributions de
2 vivres par les autorités centrales, eh bien, c'était les différents groupes anti-balaka
3 qui devaient donc se débrouiller pour obtenir un soutien ; est-ce bien exact ?

4 R. [10:02:30] Oui, c'est exact.

5 On n'a pas reçu un soutien quelconque des autorités, et cetera. Et même à l'époque,
6 les autorités n'aiment pas ce que les Anti-balaka faisaient aussi. Donc, c'est grâce à ce
7 que les Anti-balaka, eux-mêmes, ils ont fait, en chassant les... les... les rebelles dans la
8 brousse, parfois, ils trouvaient leurs... leurs biens et ils ramassaient, c'est ça qui les
9 motive aussi d'aller en avant, mais pas pour avoir une aide quelconque d'une
10 autorité, non, non.

11 Q. [10:03:21] Monsieur Yapélé, pourriez-vous expliquer brièvement aux juges de la
12 Chambre comment vous êtes devenu ComZone ? En d'autres termes, pourquoi est-
13 ce qu'on vous a demandé, à vous, de... de devenir ComZone ? Ou alors, si on vous
14 l'a pas demandé, comment est-ce que vous avez reçu cette mission — entre
15 guillemets — en tant que ComZone ?

16 R. [10:03:51] Bon, pour le début, quand la ville de Berbérati a été attaquée par les
17 Anti-balaka qui sortaient des différents villes et villages, pendant deux jours, et
18 après, ils commencent à repartir dans leurs lieux habituels. Et les armées françaises
19 sont venues le même jour-là, arrivées à Berbérati. C'était dans l'après-midi. Ils ont
20 commencé à faire les patrouilles dans la ville, prendre les dispositions pour que le
21 calme revienne dans la ville.

22 Et le lendemain, je me souviens, c'est... c'est un certain mercredi, comme ça, les
23 autorités français et les autorités de la ville veulent rencontrer les Anti-balaka pour
24 discuter avec eux. Et de là, c'est M. l'abbé Pogola qui a quitté l'évêché pour aller nous
25 rejoindre dans la brousse, dire « voilà, les autorités de la ville et les armées français
26 de la Sangaris sont là, qu'il veut discuter avec un leader des Anti-balaka, un ou deux
27 comme ça », mais il y avait personne, tout le monde ont peur. Comme ils ont écouté
28 seulement que « l'armée française », « l'armée française », ils pensent que c'est pour

1 l'arrêter ou pour les tuer.

2 Et quand l'abbé nous a dit, on est resté calme plus de 30... 30 minutes en allant... J'ai
3 réfléchi, j'ai dit « mais comment ça, si c'est pour nous tuer, ils devaient nous
4 poursuivre là où on était, mais si ce n'est pas le cas et que, eux, ils viennent... ils
5 veulent rencontrer un ou deux Anti-balaka, je vais m'engager, prendre le risque
6 d'aller écouter ce qu'ils... qu'ils veulent nous parler. »

7 Et c'est de là, j'ai pris un frère anti-balaka de Carnot, écoutez, j'ai dit que « Mon frère,
8 on est des hommes, on a déjà décidé de mourir pour notre pays, donc, il faut d'y
9 aller, et nous ne sommes pas deux, nous sommes nombreux. La vie de nos frères qui
10 sont là... » — il y avait même les... les filles aussi, les femmes parmi nous — « la vie
11 de nos frères qui sont là, on ne peut pas les abandonner comme ça. Comme nous
12 sommes un peu âgés parmi eux, il faut aller répondre à cet appel. »

13 Le frère-là a refusé. Il a supplié en disant : « Monsieur l'abbé, Monsieur l'abbé, j'ai
14 une femme, j'ai mes trois... mes trois enfants, quel que soit qui m'arrive là-bas, la vie
15 de mes... de ma famille sont dans tes mains ». M. l'abbé a dit que « non, t'inquiète
16 pas, s'il y avait quelque chose de mal, je ne peux pas venir nous chercher, mais c'est
17 pour aller trouver une entente entre vous et les autorités Sangaris et les autorités de
18 la ville ».

19 Il était... Il est venu nous voir à... à 14 heures, on a un peu échangé jusqu'à réfléchir,
20 jusqu'à 17 heures. C'est là, j'ai dit : « Mon frère, il faut y aller, même si c'est pour
21 mourir, on va mourir pour une bonne cause. » Et là, j'ai décidé d'aller assister à cette
22 réunion... à cette invitation, au niveau du... de l'église catholique de Berbérati.

23 Dès qu'on a commencé la réunion, jusqu'à finir, on a fini, et ils m'ont dit... M. l'abbé
24 nous a ramenés encore là où on était.

25 Une fois arrivé là-bas, j'ai fait un petit rassemblement pour donner les détails de ce
26 qui s'est passé au niveau de réunion. J'ai dit que « Ah voilà, ça s'est passé comme ça,
27 les autorités de la Sangaris m'ont dit de désarmer toutes les éléments, de ne pas
28 promener avec les armes, de ne pas promener avec les machettes, de ne pas

1 promener dans la ville avec les couteaux, pour ne pas faire peur aux populations
2 civiles qui sont dans la ville.

3 Voilà la description de ce qu'on m'a dit là-bas. Et comme ce sont des autorités qui
4 ont fréquenté, qui ont fait des écoles de guerre, et cetera, qui ont appris comment ça
5 se passe qui nous ont dit, donc, il faut qu'on obéit à ça. »

6 Après, quand je les ai dit, ils disent « O.K. d'accord, mais comment on va... on va se
7 loger où, on va manger comment ? » J'ai dit : « J'ai un peu d'argent sur moi. Donc, si
8 vous pouvez aller faire le marché, chercher les petits trucs comme ça à préparer à
9 manger.

10 Maintenant, j'ai remis l'argent, alors qu'il y avait même des populations civiles qui
11 sont venues là nous encourager. C'est à partir de là que tous les Anti-balaka ont dit
12 que « nous, on te prend comme un chef, un leader, comme tu n'as pas peur d'aller
13 répondre à notre entité ». C'est là où on m'a pris comme ComZone, comme le chef.

14 Q. [10:09:25] Monsieur Yapélé, peut-on dire que vous avez été choisi en tant que
15 ComZone par vos propres frères, dans votre secteur ? Ce sont eux qui vous ont
16 demandé de devenir ComZone, n'est-ce pas ?

17 R. [10:09:46] Oui.

18 Q. [10:09:55] Vous avez parlé de Sangaris qui étaient présents. Est-ce qu'ils savaient
19 et est-ce qu'ils étaient d'accord avec la proposition de vous nommer ComZone ?

20 R. [10:10:14] C'était après leur départ, quand on a fini la réunion avec les Sangaris.
21 On a... On a fini la réunion à 18 heures. Et je suis reparti rejoindre mes éléments,
22 mes... mes frères qui sont encore dans la brousse. On a discuté, échangé et passé la
23 nuit ensemble.

24 Donc, c'était à 3 heures du matin que les Sangaris ont quitté la ville. Donc,
25 maintenant, le matin, le matin qu'on s'est réunis, nous, maintenant, pour choisir qui
26 peut être le leader, pour que, prochainement, s'il y a des appels des autorités, ou de
27 la MISCA, ou des autorités de la ville, qu'il aille nous représenter. C'est là où on a
28 fait un petit vote au nombre de trois.

1 Comme je vous ai dit, au début on était en nombre de six d'aller rejoindre les Anti-
2 balaka au niveau de Baoro, mais, là, par rapport à la... à la menace des Anti-balaka,
3 d'abord, les trois ont pris fuite, et nous, les trois qui restaient là-bas et venus
4 ensemble avec eux, on devait choisir un leader parmi. Et parmi les trois, je suis le
5 seul à un peu m'exprimer en français, quoi, c'est pour cela qu'ils m'ont pris. Comme
6 j'ai déjà le courage d'aller répondre au nom des Anti-balaka, c'est de là où ils ont
7 décidé et dit que « bon, grand frère, tu es notre frère, tu es notre aîné, comme tu as le
8 courage d'aller défendre, nous te demandons... il faut qu'on te prenne comme notre
9 leader ». C'est de là où on m'a pris comme ComZone.

10 Q. [10:11:55] Monsieur Yapélé, pourriez-vous expliquer aux juges de la Chambre,
11 succinctement, quel était le but de devenir ComZone à cette époque-là... quelles
12 étaient les responsabilités d'un... d'un ComZone, plutôt — les responsabilités dont
13 nous venez de parler ?

14 D'après ce que j'ai compris, vous étiez un des interlocuteurs de... de la Sangaris, mais
15 pouvez-vous nous expliquer quelles étaient les tâches ou les activités d'un ComZone,
16 et ce en vous basant sur votre propre expérience ?

17 R. [10:12:41] Moi, mon activité, en tant que ComZone, c'est... c'est de voir comment
18 ça se passe et de diriger les éléments et les encadrer en disant que « voilà, notre
19 mouvement doit agir de telle manière ». Donc, c'est-à-dire, nous, les Anti-balaka,
20 nous sommes les populations qui ont révolté contre les... les envahisseurs, les
21 rebelles qui nous ont marginalisés, donc, notre but, c'est de chercher là où il y a les
22 Séléka, il y a les rebelles, pour les chasser.

23 Et parmi nous, parmi nous ici, il y a certains Anti-balaka qui agissaient bêtement par
24 leur volonté en disant que « moi, je ne peux même pas voir un musulman devant
25 moi ». J'ai dit que : « Non, c'est pas ça qu'on doit agir. On a révolté contre les rebelles,
26 et non pas contre les... les populations civiles musulmanes. » Donc, je commence à
27 les conseiller, à les distinguer, à les donner les exemples entre... et les différences
28 entre la rébellion et la révolution.

1 « Voilà quelqu'un qui a quitté... par exemple, les Séléka majoritairement qui
2 sortaient des pays voisins, qui ont venu faire la rébellion, s'enrichir et repartir chez
3 eux. Mais toi, en tant que révolutionnaire, si tu révoltes, tu révoltes dans ton propre
4 pays, et pour un but. Et quand la révolution va finir, tu resteras et tu demeureras
5 Centrafricain dans ton propre pays. Donc, il faut savoir comment distinguer les
6 choses et se comporter devant notre population, car c'est grâce à notre population
7 que nous, nous vivons maintenant. C'est eux qui nous amènent à manger, et cetera,
8 et cetera. » Moi, c'est mon but. Si tu fais quelque chose qui ne marche pas, je dis que
9 « non, c'est pas ça qu'on fait, c'est pas ça qu'on fait ».

10 Et vous savez, il y a aussi des éléments non contrôlés. Il y a certains qui ne sont
11 même pas allés à l'école, qui ne sait pas pourquoi ils sont là. Moi, c'était mon but, là-
12 bas.

13 Q. [10:15:13] Monsieur Yapélé, vous venez de dire que, parmi vos activités de
14 ComZone, vous étiez un interlocuteur de Sangaris ; pouvez-vous expliquer aux juges
15 de la Chambre quelle était la... la nature de vos communications avec Sangaris ou la
16 MINUSCA, en tant que ComZone ?

17 Est-ce qu'il y avait un certain type de coopération entre vous et les forces
18 internationales à cette époque ? Et on parle là de toute la période au cours de
19 laquelle vous étiez ComZone, jusqu'à ce que vous cessiez cette activité après être
20 devenu coordonnateur professionnel.

21 R. [10:16:07] Non. En fait, si les autorités de la... enfin, le chef de la MISCA m'appelle,
22 c'est pour me dire que « voilà, j'ai appris que les Anti-balaka étaient dans un quartier
23 comme ça, ils ont braqué, ils ont kidnappé les gens, ils ont détruit la maison, et
24 cetera ».

25 Donc, s'il m'appelle, j'aille d'abord dans le quartier pour faire de la vérification, si
26 c'est réellement il y a les Anti-balaka qui « a » fait du déraillement pour faire... pour
27 agresser certaines populations civiles, et je lui donne les détails d'information. Si c'est
28 vrai, je lui... je lui dis que c'est vrai. Si c'est le mensonge, je dis que c'est le mensonge.

1 Et vous savez, la révolution, pour un début, c'est pas facile de calmer les
2 révolutionnaires. Je peux vous donner un exemple, typiquement, sur moi-même. Au
3 début, ce n'était pas facile à quelqu'un de venir devant moi et dire que « non, mon
4 frère, il faut arrêter ce que tu fais ». C'est pas facile. Je dis : « Si tu étais à ma place, tu
5 peux pas décider à cette façon. »

6 Comme je comprends mieux les Anti-balaka, j'ai dit aux autorités — surtout ceux de
7 la MINUSCA — que les gens-ci, je les connais, ce sont mes frères centrafricains, je
8 sais à quel... à leur niveau de tension, là où ils sont maintenant, donc, c'est petit à
9 petit qu'on va les calmer. Doucement, petit à petit, ils vont reprendre... reprendre
10 leurs anciennes activités et abandonner... abandonner cette mouvement. Et c'était
11 comme ça qu'ils sont allés petit à petit, jusqu'à finir, que vous avez compris,
12 maintenant, il n'y a plus les Anti-balaka. Pourquoi ?

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:18:18] Maître Knoops, si
14 vous le permettez.

15 Q. [10:18:20] Il y a quelques minutes de cela, en réponse à une question de
16 M^e Knoops, vous avez dit que vous deviez vous débrouiller pour trouver un soutien,
17 et vous avez dit que « c'était exact, on n'a pas reçu de soutien des autorités. Même à
18 l'époque, les autorités n'appréciaient pas ce que faisaient les Anti-balaka. » De
19 quelles autorités est-ce que vous vouliez parler ? Est-ce que c'étaient les autorités
20 centrafricaines ou les autorités anti-balaka — juste pour mieux comprendre votre
21 réponse ?

22 R. [10:18:59] C'étaient les autorités centrafricaines.

23 Q. [10:19:08] C'est bien ce que je pensais, mais je voulais m'en assurer.

24 Maître Knoops, vous pouvez continuer.

25 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:19:16]

26 Q. [10:19:17] Monsieur Yapélé, toujours en ce qui concerne vos activités de ComZone
27 au cours de cette période où vous étiez ComZone, lors de... du témoignage que vous
28 avez donné aux enquêteurs du Bureau du Procureur — et pour les juges de la

1 Chambre, il s'agit de l'intercalaire n° 27 du classeur de l'Accusation, CAR-OTP-2107-
2 3428, page 3437 —, vous déclarez avoir travaillé avec la MINUSCA.

3 Et vous expliquez que si vous entendiez parler d'une attaque des Séléka, vous alliez
4 voir le capitaine Onana de la MINUSCA pour obtenir... enfin, pour vous signer un
5 ordre de mission, vous alliez voir le capitaine Onana de la MINUSCA, et le capitaine
6 de la MINUSCA donnait son feu vert pour l'opération consistant à chasser certains
7 individus dans la brousse.

8 Donc, la question que je vais vous poser, Monsieur Yapélé, est la suivante : est-ce
9 que vous pouvez expliquer aux juges de la Chambre comment fonctionnait ce
10 système ? Et, donc, chaque fois que vous partiez en opération dans la brousse, le
11 capitaine Onana en question, de la MINUSCA, eh bien, était au courant de... de cette
12 opération ?

13 R. [10:21:18] Bon, en fait, je vais vous répondre clairement que c'était une piège.
14 C'était une piège tendu par le capitaine de la MISCA et M. le maire de la ville. Parce
15 que le premier jour, quand je suis parti avec... j'ai appris, il y avait un chef du village
16 qui a envoyé une note, en disant qu'il y a les Anti-balaka qui sont dans son village en
17 train d'agresser les... les musulmans, les Peul.

18 J'ai dit que « mais quel genre d'Anti-balaka ? » Il a dit que « non, ce sont tes
19 éléments ». J'ai dit que « non, les Anti-balaka qui sont avec moi sont ici dans la ville.
20 J'ai envoyé aucun Anti-balaka dans cette village. »

21 C'est là où j'ai décidé, j'ai pris la moto, j'ai pris plus de 20 Anti-balaka comme ça pour
22 m'accompagner, aller voir le village. Une fois arrivés là-bas, les faux Anti-balaka,
23 ceux qui se disent Anti-balaka, ils ont pris fuite. J'ai trouvé les Peul, j'ai trouvé
24 d'abord le chef du quartier, avec plus de trois Peul qui... qui... qui sont à côté, l'autre
25 est blessé. Je leur ai dit : « Qu'est-ce qui est arrivé ? » Il dit que « non, ce sont les Anti-
26 balaka-là qui ont venu attaquer ». J'ai dit que « non, ce sont pas les Anti-balaka, ce
27 sont les bandits. Voilà les vrais Anti-balaka qui sont là, c'est moi qui est leur chef.
28 Comme j'ai appris que vous êtes là, maltraités, parfois, on vous vole les bœufs en

1 disant que ce sont les Anti-balaka, c'est pour cela que je suis venu. »
2 C'est de là que je les ai ramassés avec tous leurs bœufs, amenés dans la ville de
3 Berbérati. On est arrivés dans la nuit, c'était à 21 heures.
4 Une fois arrivé dans la ville, j'ai pris le téléphone, j'ai appelé le... le capitaine Onana,
5 en lui disant que « j'ai fait un petit déplacement dans la brousse pour aller secourir
6 les Peul dans tel petit village, comme ça, qui fait 25 kilomètres, et je viens d'arriver,
7 comme ça, derrière l'aéroport. C'est pour cela que je t'appelle pour t'informer, parce
8 que, après, nos autorités, nos frères, les autorités nationales, notre autorité va
9 t'appeler pour dire que voilà, ils sont déjà partis, allés braquer, allés tuer les Peul et
10 ramasser les Peul et venir dans la ville. C'est pour cela que je te préviens. » Il a dit :
11 « O.K., d'accord. Si tu fais comme ça, c'est bien, mais je vais vérifier. » C'est ce qu'il
12 m'a dit. Après, je suis parti avec les Peul-là. On dormait ensemble. Ils sont au
13 nombre de 26. Les petits, petits enfants, les mamans, les bébés, tout et tout, avec les
14 hommes. Là, ils sont au nombre de 26. On dormait ensemble.
15 Deux jours après... Deux jours après qu'ils ont fait, maintenant, le complot. Donc,
16 c'est ça que je vous dis que c'est un coup monté, donc, pour me tuer en disant que,
17 moi, je ne suis pas de la... natif de... de Berbérati. Donc, il y a un complot.
18 Maintenant, c'est le maire de la ville qui m'a appelé en disant que « voilà, le capitaine
19 Onana a dit si... prochainement, si tu veux aller dans la brousse, il faut l'appeler et
20 lui... et lui donner les détails. Pourquoi tu veux aller dans la brousse ? C'est pour
21 aller faire quoi ? Pour chercher les Séléka ou c'est pour aller secourir les Peul ou les
22 musulmans qui se sont réfugiés dans la brousse ? S'il donne son feu vert, tu peux
23 maintenant aller avec tes éléments et les ramener. »
24 J'ai dit « O.K., d'accord. Si c'est pour ça, pas de problème. S'il y aura ce genre de
25 déplacements, je vais l'appeler pour demander son avis ». Il a dit que « O.K., si c'est
26 comme ça, il faut qu'on organise une réunion. »
27 Alors, c'est un coup monté pour me tuer le jour-là. Et ils m'ont appelé : « Viens, il y a
28 un réunion de sécurité. Comme tu fais partie... tu es militaire des Anti-balaka, viens

1 nous trouver, nous, les autorités de la ville ; où ? À la... À la sous-préfecture. »
2 C'était à 9 heures. Ils ont dit que la réunion va débiter à 10 heures. Je suis quitté avec
3 un... mon aide camp, mon petit, qui est à côté de moi. On était arrivés au... à la sous-
4 préfecture. Il y avait les MINUSCA qui sont là, mais lui-même, le chef Onana, il
5 n'était pas dans la salle. Il y a le... Il y a un sous-préfet, M. le maire, commandant de
6 compagnie, le commissaire, toutes les autorités de la ville sont dans la salle. Ils ont
7 débuté la réunion. J'ai dit que : « Non, Monsieur le maire, avant de débiter cette
8 réunion, tu m'as parlé au téléphone que le capitaine Onana est là et qu'il veut me
9 voir par rapport à mon déplacement d'avant-hier. Et, maintenant, il n'est pas là, et
10 c'est seulement les autorités locales de la ville qui sont là, mais qui va représenter le
11 capitaine Onana ici ? » Il a dit : « Non, attends, on va voir. Comme la réunion a
12 débuté avant que tu es venu, calme-toi. » Je suis en train de calmer, j'ai dit : « Je vais
13 calmer pour voir le résultat. »
14 Alors, il a remis 3 millions, M. le maire, avec un frère anti-balaka, Goel. Donc, Goel a
15 pris 1,5 millions, M. le maire a pris 1,5 millions. Ils ont donné 3 millions au capitaine
16 Onana pour qu'il donne l'ordre à ses éléments qui sont à la place de réunion de me
17 tuer.
18 Lorsque j'étais dans la salle, lui-même, M. le maire, il sortait avec son... sa voiture, il
19 est parti voir le capitaine. Le moment où il est en train de dire au capitaine, j'ai un
20 ami qu'on jouait le damier ensemble, c'est un mécanicien, il est en train de réparer le
21 groupe du capitaine de MISCA, donc, il travaille à côté, il a suivi leur conversation.
22 Après, il demande : « Où est votre douche ? » On lui a montré la douche. Il partait
23 dans la douche. Il a pris son téléphone pour m'appeler. Il... Il m'appelle, mon
24 téléphone était éteint. Comme je suis dans la salle de réunion, j'ai éteint mon
25 téléphone. Il m'appelle, ça passait pas, il m'appelle ça passait pas. Il est obligé
26 d'appeler un frère pour dire que « voilà, Chiki est dans la salle de réunion au niveau
27 de la sous-préfecture. Il y a un complot entre M. le maire et Goel qui... qui ont
28 associé de l'argent, 3 millions, et donné tout à l'heure au capitaine, et donner l'ordre

1 pour qu'on le tue, hein. J'ai essayé de le joindre, ça ne passait même pas. » Le gars dit
2 que « ah ! Je suis pas loin de la sous-préfecture, mais je vais passer là-bas le soir, s'il
3 est là, je lui dis de quitter... de... de quitter les lieux. »
4 Dès que le gars a quitté là-bas pour venir m'informer, je suis encore dans la... dans la
5 salle, j'ai écouté seulement des sommations d'armes dehors. Je suis sorti. Quand je
6 suis sorti de la salle, j'ai vu, ils ont pris mon garde rapproché, mon aide camp, quoi,
7 qui est dehors, ils ont... ils l'ont pointé, le mec est par terre. Ils ont tiré sur ma moto,
8 ont gâté toute ma moto. J'ai dit que « mais, qu'est-ce qu'il y a » ?
9 Maintenant, les MISCA ne m'écoutent plus. Les autorités commencent seulement à
10 prendre la fuite. Quelqu'un sort de la salle, il part. Il sort, il part. Vous comprenez,
11 un peu, comme c'était un coup monté, moi, je savais pas. Ils commencent à partir.
12 J'ai pris le téléphone, j'ai appelé maintenant le capitaine en question. Il a décroché,
13 j'ai dit : « Mais qu'est-ce qui ne va pas ? M. le maire m'a dit qu'il y avait une réunion,
14 c'est... et c'est toi-même qui a... qui m'a dit de passer à cette réunion. Je suis là, tu
15 n'étais pas là. Et lui-même, il vient de quitter, et tes éléments commencent à tirer
16 maintenant, faire des sommations dans un plein ville, comme ça. Et si c'est les Anti-
17 balaka, qu'est-ce que tu vas dire ? Il faut donner l'ordre à ta... à tes éléments d'arrêter
18 ça. » Il a raccroché. Je l'ai appelé, il a raccroché. Je l'ai appelé, il a raccroché. J'ai dit :
19 « Mais comment ça ? »
20 Comme il y avait... je suis parmi eux, ils sont au nombre de huit, ils m'ont encerclé, je
21 suis au milieu... je suis au milieu, maintenant. Quand j'appelle, il ne décroche plus.
22 Toutes ces éléments, ils ont braqué l'arme, là, sur moi. Ils m'ont pointé. Ils disent que
23 « déshabille-toi ». Je dis que moi, il dit que oui. Je dis que pourquoi, il dit
24 « déshabille toi ». Je les ai écoutés, je commence à me déshabiller. J'ai enlevé mon
25 casquette, j'ai enlevé mon tricot, enlevé les chaussures, le pantalon, je me suis resté
26 avec petits habits. Ils m'ont parlé : « Va te coucher là-bas, sous le drapeau. » Je suis
27 parti coucher par terre. Mon garde rapproché s'est couché à côté de moi.
28 Toutes les huit MISCA ont commencé à tirer balles réelles sur nous, comme ça. Ça

1 nous atteint même pas. Il y a seulement que les poussières, comme ça. Ça nous
2 atteint même pas. Moi, je dormais, j'ai ri seulement. Ils ont tiré comme ça, c'était
3 devant toutes les populations, tout le monde, tous les gens. Il y avait le monde, je dis,
4 il y avait le monde, plus de 1 000 personnes qui sont là, parce que c'est proche de
5 l'hôpital, c'est proche du marché, et c'est proche de... de la gare. Il y avait le monde
6 qui sont là. C'était à 11 heures. Tout le monde est là.

7 Ils commencent à tirer sur nous... sur nous. Les balles ne nous atteint pas. Arrivé à
8 un moment, ils ont arrêté. Et j'ai vu celui qui était le chef de patrouille, il est brun —
9 mais ce qui est là, je connais pas son nom —, il a pris maintenant le téléphone, il a
10 appelé au niveau du capitaine là-bas, il parle. Il parlait en pidgin, en pidgin,
11 l'anglais-là, l'anglais du Cameroun, là. J'écoutais un peu, un peu. Il parlait : « On lui a
12 tiré, on l'a tiré, ça ne le touche pas, ça le touche pas. » Et après, il a coupé le
13 téléphone.

14 C'est de là que... c'était mon adjoint, Goel, qui les a dit : « Pour que la... la... votre
15 munition-là l'atteint, il faut faire comme ça, comme ça. » Ils ont... Il lui... Il lui a
16 montré.

17 Moi-même, je suis là, je dormais seulement. Après, je l'ai regardé, il a tourné derrière
18 les bureaux. Il a enlevé son... son chargeur, il a pissé sur ça. Comme il a pissé sur le
19 chargeur-là, après, il l'a remis dans son arme. En quittant là-bas même pour venir,
20 moi-même, je sais que je suis déjà mort. Je savais... Je sais que c'était mon dernier
21 jour. J'ai fait une petite prière : « Ah ! Dieu, je sais que c'est mon jour, pardonne-moi
22 avec tout ce que j'ai fait de mal. » J'ai fermé mes yeux avant qu'il arrive.

23 Bon, ils ont tiré sur moi jusqu'à ce que... c'est de là où ma jambe est cassée, jambe
24 gauche est cassée, et j'ai reçu les balles, jambe droite traversée. Et pour mon aide
25 camp, aussi, c'était le même. Donc, on ne s'entendait pas que s'il y a une mission
26 quelconque, je pars le voir, s'il me donne le feu vert, je pars en brousse. Eux-mêmes,
27 ils... ils... ils opposent à notre activité. Donc, on ne peut pas s'entendre avec lui.
28 Alors, au début, moi, je pensais... moi, je pense que c'est une... c'est une entente qui

1 va être entre nous... entre moi et eux, les autorités locales de la ville et de la MISCA,
2 alors que c'est un coup monté, c'est un piège qu'ils m'ont tendu en disant que « voilà,
3 viens, on va coopérer ensemble, ensemble », alors qu'il y a peau de banane, alors
4 que, moi, je ne sais même pas.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:34:22]

6 Q. [10:34:24] (*Interrompant*) Merci, Monsieur le témoin. Nous allons arrêter là pour
7 l'instant. Vous avez bien expliqué.

8 Maître Knoops, je vais vous demander, peut-être, de lui poser des questions qui
9 peuvent appeler une réponse directe.

10 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:34:40] Oui, oui, je suis d'accord, Monsieur le
11 Président.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:34:42] Oui, d'accord, c'était
13 une histoire qu'il fallait raconter, et le témoin l'a racontée dans son intégralité, c'est
14 parfait, mais je pense que, pour la suite, de votre contre-interrogatoire, il faut garder
15 cela en tête.

16 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:34:56] Merci, Monsieur le Président, j'en suis bien
17 conscient.

18 Juste par curiosité, parce que ce n'était pas la réponse que l'on attendait, mais
19 puisque le témoin a développé l'incident, j'aimerais poser la question, puis je
20 reviendrai à ma question initiale.

21 Q. [10:35:13] Monsieur Yapélé, avez-vous su, à un moment ou à un autre, pourquoi
22 la MINUSCA a agi contre vous de la façon dont vous venez de le décrire
23 longuement ? Pourquoi voudraient-ils vous piéger, vous et vos hommes ?

24 R. [10:35:39] Parce qu'il a été payé, il a été payé par le maire de la ville, parce que le
25 maire de la ville soutenait les rebelles Séléka. Donc, il ne veut même pas écouter les
26 Anti-balaka.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:36:07] Monsieur
28 Vanderpuye, je le dis déjà, peut-être, vous envisagez des questions supplémentaires.

1 Je ne pense pas qu'on va aller au cœur de ce sujet-là, de ce qui s'est passé. J'ai un peu
2 peur — disons — de ce qui peut se passer d'ici demain.

3 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:36:31] À ce stade, Monsieur le Président, ce
4 n'était pas prévu, non.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:36:36] D'accord.
6 Maître Knoops, je vous prie.

7 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:36:39]

8 Q. [10:36:39] Monsieur Yapélé, ma question initiale, à propos de votre rôle de
9 ComZone, avait trait au niveau de coopération avec les autorités, avec la MINUSCA,
10 s'il y en avait.

11 Et j'ai été interpellé par une réponse que vous avez donnée dans vos entretiens avec
12 le Bureau du Procureur. C'est l'onglet n° 27 du classeur de l'Accusation, c'est la page
13 CAR-OTP-2107-3428, page 3452.

14 Là, vous dites que la police, les gendarmes, la MINUSCA avaient peur d'aller dans
15 les bois pour appréhender les bandits, et ce sont donc les Anti-balaka que l'on
16 appelait pour aller dans les bois et arrêter les bandits, les remettre à la gendarmerie.
17 Et vous dites cela comme une sorte d'aide que vous fournissiez aux autorités.

18 Ma question, Monsieur le témoin, d'abord, c'est : est-ce que vous pouvez nous
19 donner une idée de l'époque à laquelle ceci est arrivé, à la que... quand est-ce que
20 cette aide a été apportée par vous, en tant que ComZone, aux autorités locales ?

21 R. [10:38:33] Ah ! C'était juste après Forum de Brazzaville. Après le Forum de
22 Brazzaville, comme on a décidé de faire la cessation des hostilités, et la Coordination
23 nous a remis toutes les copies.

24 Avec toutes les copies qu'il nous a remis, une fois arrivé à Berbérati, j'ai fait la
25 photocopie, j'ai amené l'autre au commissariat, l'autre à la gendarmerie. Et c'est
26 grâce à ces copies, tous les bandits qui agissaient au nom des Anti-balaka dans les
27 petits villages ou dans les brousses, comme les autorités ne connaissent pas leur
28 identité, et à l'époque des... des... des... des... des Balaka, là, tous les autorités ont

1 peur, personne ne peut pas sacrifier sa vie pour aller chercher les Anti-balaka dans la
2 brousse. Donc, c'est entre nous-mêmes, nous les Balaka, nous connaissons là où se
3 cachent les bandits. On part les chercher, si on les trouve on les amène, on les dépose
4 à la gendarmerie, parfois au commissariat.

5 C'était après la cessation des hostilités à Brazzaville, comme on nous a demandé de
6 cesser tout, d'arrêter tout. Il y a les bandits qui agissent au nom des Anti-balaka, c'est
7 pour cela que j'ai pris l'initiative de faire cela.

8 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:39:58]

9 Q. [10:39:58] Et avant les pourparlers de Brazzaville de juillet 2014, pouvez-vous
10 nous parler de votre coopération avec la gendarmerie, s'il y a eu coopération ?

11 Est-ce que cela se passait de la même manière ou d'une manière différente d'avant
12 Brazzaville — je veux dire votre interaction avec les autorités, et en particulier la
13 gendarmerie ?

14 R. [10:40:38] En fait, je suis devenu le ComZone, même pas une semaine, puis j'ai eu
15 le choc. Donc, c'était après l'événement de Berbérati, dès qu'on m'a pris comme
16 ComZone, ça fait deux ou trois jours seulement comme je suis à la tête du
17 mouvement des Anti-balaka, ils ont provoqué cette réunion, ils ont cassé mon pied.

18 Donc, je suis hospitalisé. J'ai fait plus de trois... trois mois et demi comme ça à
19 l'hôpital. Donc, il y avait rien entre moi et les autorités. Parfois, s'ils m'appellent, c'est
20 pour demander ma santé. Parfois, je les appelle pour leur dire « bonjour »,
21 « bonsoir ».

22 Donc, celui qui gère à ma place, c'était le défunt Mapao. Je l'ai appelé de superviser
23 la ville, s'il y a quelque chose au niveau de commissariat ou de la gendarmerie, il
24 faut aller les aider à attraper les bandits, à attraper les... les voleurs. C'est lui qui...
25 qui agit au nom des Anti-balaka dans les quartiers ou dans les petits villages.

26 Non, à l'époque, là, auparavant, il n'y a pas une coopération directe entre moi et les
27 autorités, j'ai passé tout mon temps à l'hôpital. Et après, quand j'ai sorti... je suis sorti
28 de l'hôpital, je suis chez moi à la maison, je suis en train de faire la rééducation, je

1 n'ai pas encore eu la force de bien marcher, j'ai reçu l'appel de la Coordination pour
2 venir à Bangui, préparer le forum de Brazzaville, et je suis parti.

3 Donc, c'était après mon retour de Brazzaville, comme la Coordination nous a donné
4 les instructions, elle nous a donné les copies de toute ce qui s'est passé à Brazzaville,
5 donc on doit faire exactement comme ce qui s'est passé sur... sur les documents. C'est
6 de là, maintenant, que je commence à coopérer avec les autorités de la ville.

7 Q. [10:42:36] Monsieur Yapélé, il est exact de dire, n'est-ce pas, que vous n'avez
8 jamais eu de rendez-vous avec la Coordination nationale en tant que ComZone ?

9 *(Silence du témoin)*

10 Vous n'avez jamais été nommé par la Coordination nationale en tant que ComZone ?

11 R. [10:43:11] En fait, la Coordination nationale, c'est-à-dire nous, les Anti-balaka, il
12 n'y avait pas une coordination dès le début, parce que si l'Anti-balaka appartenait à
13 quelqu'un, c'est-à-dire que, dès le début, on a déjà notre supérieur, mais nous, on...
14 on s'agissait à seuls.

15 Moi-même, personnellement, j'ai pris mon argent personnellement, pour aller et
16 prendre les... mes... mes frères, les petits-là qui ont pris le courage de nous rejoindre.
17 C'est moi-même qui les ai nourris.

18 Donc, après l'événement qui s'est passé, j'ai appris seulement, mais je ne suis pas
19 parmi... que non, il y a les Anti-balaka de certaines villes, et ceux qui sont à
20 proximité de Bangui, tout et tout, comme Bangui c'était le capitale, et tous les Anti-
21 balaka sont aussi à Bangui, ils ont formé... ils ont mis en place une coordination pour
22 contrôler les Anti-balaka et voir comment ça se passe. Et là où ils ont mis la
23 Coordination à... à Bangui.

24 Donc, l'appel que j'ai reçu, au niveau de la Coordination, c'était... eux, ils ont déjà
25 mis le bureau en place, c'est le jour du proclamation du bureau que j'ai reçu l'appel.
26 Comme je suis encore à l'hôpital, j'ai envoyé ce... j'ai envoyé Nestor et Mapao pour
27 assister à cet appel à Bangui.

28 Eux, une fois arrivés à Bangui et rentrés, ils m'ont donné le compte rendu que, voilà,

1 il y a eu un vote qui s'est passé à Bangui. Parmi les candidats, voilà, c'est Patrice...
2 M. Patrice Edouard Ngaïssona qui est retenu comme le coordonnateur national des
3 Anti-balaka.

4 J'ai « O.K., d'accord ». J'ai dit : « Est-ce que je peux avoir son coordonnée ? (*Inaudible*)
5 si je veux avoir son coordonnée, faudrait que j'appelle M. Mokom ou j'appelle
6 Judicael. Judicael et Mokom travaillent ensemble avec lui. J'ai dit : « D'accord. S'il y
7 aura l'opportunité, il y a le temps, je vais les contacter. » J'ai dit seulement comme ça.

8 Q. [10:45:28] Monsieur le témoin, est-il exact de dire que cela a dû se passer autour
9 de juin... du mois de juin 2014 ?

10 R. [10:45:41] Non, c'était entre mai... entre mai, ça peut être exact, mai, juin ou quoi,
11 comme ça, parce que je suis encore à l'hôpital. J'ai fait de trois à quatre mois à
12 l'hôpital. Je suis encore à l'hôpital quand c'était passé.

13 Q. [10:46:05] Merci.

14 Bien, j'en viens, à présent, à mon sujet suivant qui porte sur l'attaque de Berbérati.
15 D'abord, Monsieur le témoin, Monsieur Yapélé, vous souvenez-vous que, avant
16 l'attaque sur Berbérati, aux alentours du 7 février 2014, le groupe mené par M. Rocca
17 Mokom est arrivé à Berbérati et a eu une réunion, d'abord, avec la gendarmerie, en
18 présence des représentants des musulmans de la ville ? Réunion au cours de laquelle
19 la gendarmerie a donné son feu vert pour que les Anti-balaka fouillent les maisons à
20 la recherche d'armes. En d'autres termes, ils ont donné leur accord et l'autorisation
21 au groupe de Rocca Mokom pour fouiller les maisons de la ville.

22 R. [10:47:43] En fait, à l'époque, je ne suis... je suis pas à Berbérati, je suis encore à
23 Carnot. Donc, je ne sais pas réellement si... si les autorités de la ville ont donné feu
24 vert à Rocca d'aller fouiller les maisons des musulmans. Là, je ne sais pas.

25 Q. [10:48:10] Dans votre déposition que vous avez faite au Bureau du Procureur — et
26 il s'agit de l'onglet 30 du classeur de l'Accusation, CAR-OTP-2107-3500,
27 pages 3534 jusqu'à 3536 —, vous dites que Rocca Mokom fouillait les maisons à
28 Berbérati avec les gendarmes, avec les autorités de l'État. Il est resté que quelques

1 jours sur place, puis il est parti.

2 Vous souvenez-vous d'avoir donné cette information aux enquêteurs du Bureau du

3 Procureur ?

4 R. [10:49:13] Parce qu'ils m'ont posé la question, en disant qu'avant... avant... avant

5 que j'arrive à Berbérati, il y a déjà des Anti-balaka qui sont dans la ville, et c'est

6 Rocca Mokom qui est leur chef.

7 Et quand je suis venu, je suis arrivé un certain 18 heures. Moi-même, j'ai appris que

8 Rocca était dans la ville avec les éléments qui sortent d'Amada-Gaza, et il fait des

9 patrouilles avec les gendarmes, et il fait aussi les réunions avec les communautés

10 musulmanes pour la sécurité.

11 J'ai dit : « O.K., pas de problème, moi, je vais chercher à le joindre. » De là où j'ai

12 cherché, j'ai reçu son numéro, je l'ai appelé. Et « Ah ! Voilà, me voici, comme j'étais

13 là, tu as appris que je suis de la ville, je suis parti rejoindre les Anti-balaka, mais je

14 suis déjà de retour, mais j'ai appris que tu es là avec les autorités », comme ça,

15 comme ça. C'est : « OK. Comme tu es déjà là, je vais t'appeler demain pour qu'on se

16 voit. » Ce que Rocca m'a dit.

17 Il a passé la nuit. Le lendemain matin, il m'a appelé vers 8 heures : « O.K., bon, je

18 suis à la gendarmerie, si tu peux passer. Je suis ensemble avec les responsables des

19 musulmans, et les autorités de la ville, si tu peux passer. » J'ai dit : « O.K., je vais

20 passer pour écouter et voir ce qui se passe, quelle est votre réunion, quel est le but de

21 votre association, parce que toi tu es révolutionnaire, et eux, ils sont les autorités de

22 la ville. »

23 J'ai quitté chez moi, là-bas, pour venir écouter. Une fois arrivé, Rocca me doigtait

24 seulement. Il me doigtait : « Hé ! Toi, avec tes éléments, j'ai appris que vous êtes à

25 Carnot, que vous voulez venir attaquer la ville de Berbérati. Gare à toi, méfie-toi : si

26 quelque chose arrive ici, tu seras responsable. Et n'ouvre pas ta bouche, si tu... tu...

27 tu... tu me réponds une ou deux mots, je vais t'enfermer dans cette zone. » Il m'a dit

28 ça, au niveau de la gendarmerie. Il n'a pas encore fini sa conversation, brusquement,

1 tout le monde commence à fuir : « Ah, les Balaka sont arrivés, les Balaka sont
2 arrivés. » Et là, je sais même pas, lui, il a pris fuite par comment. Moi aussi, je suis
3 reparti, donc, la conversation est finie. Tous les gendarmes ont pris fuite, il n'y avait
4 même personne à la gendarmerie. Moi-même, j'ai pris ma moto, je suis rentré. Dès
5 que j'ai pris la moto, je suis rentré, lui aussi, il est parti avec les gendarmes, et on ne
6 s'est pas vus après tout ça.

7 Q. [10:51:57] Monsieur Yapélé, est-ce que M. Rocca Mokom vous a dit, lorsque vous
8 l'avez vu à la gendarmerie, à l'époque, quel était l'objet de cette réunion qu'il aurait
9 tenue avec la gendarmerie et les représentants musulmans ?

10 R. [10:52:22] Il ne m'a pas donné les détails, parce qu'ils ont... ils ont fait la réunion
11 dans la salle... dans... en fait, dans le bureau du commandant de compagnie. Et dès
12 que je suis arrivé, ses gardes rapprochés ont parti l'appeler dans la salle, pour venir :
13 « Ah ! Voilà, Chiki Chiki est venu. » Dès qu'il est sorti maintenant, je l'ai dit
14 « bonjour », il me dit pas « bonjour », il commence à me gronder seulement. Il
15 commence à me gronder et à commenter ce qu'il a à me dire, quoi. Dès qu'il a fini de
16 raconter les histoires, il n'a pas encore fini, pouf ! les Balaka sont entrés dans la ville.
17 Et ça arrêté là.

18 Donc, je ne sais pas réellement ce qui se passe entre lui avec les musulmans et les
19 gendarmes à l'intérieur, alors qu'ils étaient ensemble le premier jour. Vous
20 comprenez un peu ? Donc, il a passé plus de deux ou trois jours avant mon arrivée.
21 Et les deux... dans les deux et trois jours qu'il passait, il... il... il faisait des tours avec
22 les gendarmes, il vivait avec les autorités en commun, quoi, c'est-à-dire avec les... les
23 MISCA, les autorités de la ville, ensemble. Parce que son but... il disait que son but,
24 c'est d'aller protéger les populations musulmanes de Berbérati, comme il y avait pas
25 les Séléka dans la ville, c'était son but, ce qu'il pensait. Et après, comme il est pas de
26 Berbérati, il a appris que je suis de Berbérati, je suis venu, et il y a des milliers des
27 Anti-balaka qui sont à Carnot, qui veulent attaquer Berbérati, c'est pour ça qu'il dit
28 qu'il faut qu'il fait des réunions avec eux, pour mettre une disposition en place et

1 arrêter l'avancée des... des... des Balaka à Berbérati, alors que, eux, ils pensent
2 autrement, et les Balaka pensent autrement. Subitement, au cours de réunion, les
3 Balaka ont attaqué la ville.

4 Q. [10:54:38] Merci, Monsieur Yapélé.

5 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:54:40] Pour l'information de la Cour, le fondement
6 de cette question se trouve dans le témoin règle 62, P-2324, CAR-OTP-2100-2002-R02,
7 2010, paragraphe 35.

8 Merci.

9 Q. [10:55:04] Monsieur Yapélé, est-ce qu'il y avait une forme ou une autre... de
10 coordination entre votre groupe et celui de Rocca Mokom, à l'époque ? Est-ce que
11 vous travailliez ensemble avec son groupe ? Après qu'il eut parti ou qu'il soit parti, y
12 avait-il des communications avec lui ? Y avait-il des accords sur la façon dont vous
13 allez... vous alliez agir avec votre groupe à Berbérati ?

14 R. [10:55:38] Non, je vous ai dit, quand j'étais à la gendarmerie, il sortait directement
15 du bureau, il commence à me pointer le doigt, à m'injurier en me menaçant, en
16 disant des mots choquants qui... qui me dérangent.

17 On est en train d'échanger même pas 10 minutes, je n'ai pas fait 10 minutes avec
18 Rocca ensemble, comme ça — je ne peux pas vous mentir —, c'était là où les Balaka
19 ils ont attaqué la ville. Moi, je n'ai pas assez de temps à discuter avec lui pour voir
20 comment il est venu à... à Berbérati.

21 Q. [10:56:21] Merci, Monsieur Yapélé.

22 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:56:23] Dernière question avant la pause, Monsieur
23 le Président, puis je passerai à un autre sujet.

24 Q. [10:56:27] Monsieur Yapélé, à part votre groupe et à part celui de Rocca Mokom,
25 dont le groupe est déjà parti lorsque vous êtes déjà arrivé, y avait-il, selon votre
26 souvenir, d'autres groupes anti-balaka présents à Berbérati au mois de février 2014 ?

27 R. [10:56:59] En fait, je vous ai donné tous les détails au début, je sais même pas.

28 Il y avait pas... Il y a pas le groupe anti-balaka tel comme ça qui existait au début à

1 Berbérati. C'était moi qui a pris l'initiative. Et j'ai pris les cinq personnes sur moi, on
2 faisait nombre de six pour aller rejoindre les Anti-balaka dans la brousse, avant
3 Baoro.
4 C'est de là-bas que les Peul ont eu peur. Anti-balaka, ils ont pris fuite et revenir sur
5 Berbérati. Dès qu'ils sont revenus, eux, ils ne sont pas des Balaka, ils sont revenus
6 rester dans la ville. Et c'était moi, Goel et Mapao qui restaient là-bas. Et je suis venu
7 deux... il y a un... je suis venu deux jours avant que Mapao et Goel venaient après
8 moi, avec les... les Balaka, les autres groupes de Balaka qui sont au niveau de Carnot.
9 Donc, avant l'arrivée de... de Rocca, il y avait pas de Balaka à Berbérati.
10 Donc, c'était Rocca qui était là trois jours avant l'arrivée des Anti-balaka qui venaient
11 des différentes villes. Donc, c'était après l'événement de Berbérati.
12 Comme il y avait personne pour diriger le groupe de Berbérati et il y avait personne
13 pour représenter le groupe, c'est de là comme j'ai décidé d'aller répondre aux
14 invitations de la Sangaris, des autorités, c'est là qu'on m'a pris comme ComZone.
15 Mais, au début, il y avait pas une groupe d'Anti-balaka à Berbérati.
16 C'était après l'attaque de Berbérati, comme toutes les Anti-balaka qui venaient, qui
17 sortaient des différentes villes et villages sont déjà repartis, on ne peut pas laisser la
18 ville comme ça. Il y a Séléka dans... dans la brousse, on ne peut pas laisser la ville
19 comme ça. Et comme je suis déjà là et il y a aussi les jeunes de la ville, et les petits
20 villages qui vont aussi devenir anti-balaka qui sont là, donc je peux pas laisser
21 comme ça. C'est pour cela que je suis passé commandant-chef pour les encadrer.
22 C'est de là où je suis devenu ComZone.
23 C'était après deux... deux jours. C'était le troisième jour après l'attaque de Berbérati.
24 Donc, auparavant, il y avait pas les Balaka à Berbérati.
25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:59:30] Merci.
26 Nous allons faire une pause jusqu'à 11 h 30.
27 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:59:38] Veuillez vous lever.
28 *(L'audience est suspendue à 10 h 59)*

1 *(L'audience est reprise en public à 11 h 34)*

2 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:34:38] Veuillez vous lever.

3 Veuillez vous asseoir.

4 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:34:51] Maître Knoops, vous
6 avez toujours la parole.

7 M^e KNOOPS (interprétation) : [11:35:02] Merci beaucoup, Monsieur le Président.

8 Q. [11:35:06] Monsieur Yapélé, toujours à propos des actions des différents groupes,
9 nous allons maintenant en arriver à un autre thème, en relation avec la déclaration
10 que vous avez faite au Bureau du Procureur et à ses enquêteurs.

11 C'est l'intercalaire n° 27 du classeur du Bureau du Procureur, CAR-OTP-2107-3428,
12 page 3443, plus précisément, lignes 540 à 541, 553 à 558 également, 565 à 567, mais
13 je... je vais résumer tout cela, les propos que vous avez tenus à ce moment-là, très
14 brièvement.

15 Donc, Monsieur Yapélé, vous avez informé les... les services du Bureau du Procureur
16 que, certains jours, il y avait une centaine d'éléments, le lendemain 50, le jour
17 d'après 200, il n'y avait pas de structure militaire et il n'y avait pas de liste d'éléments
18 — seulement après le conflit.

19 Donc, la question que je vais vous poser est la suivante : êtes-vous d'accord pour
20 dire, sur la base de votre témoignage ou de ce que vous avez dit aux enquêteurs du
21 Bureau du Procureur, que les éléments des Anti-balaka, donc les groupes, n'avaient
22 pas de composition ou de taille fixe et qu'ils étaient plutôt fluides, et que vous, en
23 tant que ComZone, vous n'aviez aucune influence sur le nombre des effectifs ; est-ce
24 bien exact ?

25 *(Silence du témoin)*

26 Est-ce que vous avez entendu ma question, Monsieur Yapélé ?

27 R. [11:38:01] Oui, j'ai entendu votre question.

28 Je vous ai répondu que oui, c'est exact, que je ne connais pas le nombre exact des

1 éléments. Comme c'est... oui... je vous ai... comme c'est... j'ai répondu : parfois, il y a
2 des jours qu'il y a... le taux des Anti-balaka s'élève, parfois, ça diminue, parce que
3 chacun se nourrit lui-même, vous comprenez. Parfois, il quitte ce village, il arrive à
4 ce village, il quitte ce village pour rentrer chez lui. Comme il y avait les attaques à
5 Berbérati, ils sont venus nombreux, et après, ils ont... ils commencent à repartir.

6 Donc, pour avoir le nombre exact des Anti-balaka, c'est pas facile.

7 Q. [11:38:51] Je vous demande cela parce que je veux savoir si, en tant que ComZone,
8 vous aviez la possibilité de contrôler tous ces éléments qui... qui changeaient d'un
9 jour à l'autre.

10 R. [11:39:16] Oui, je devais contrôler tous les éléments qui changent de jour à l'autre,
11 mais, du moins, que lorsqu'on m'a nommé comme ComZone, c'était trois jours après
12 que j'ai eu cet accident et je suis hospitalisé. Si j'étais dehors, en forme, je devais les
13 contrôler à tout moment. Je suis à l'hôpital, c'est ça qui a fait défaut, je n'arrive pas à
14 les contrôler.

15 Q. [11:39:47] Monsieur Yapélé, dans la déclaration, page 3... 3443, lignes 565-566, que
16 début 2014, il n'existait pas de liste des éléments, et que ces listes n'ont été établies
17 qu'après le conflit ; est-ce que vous pouvez nous expliquer ce que vous voulez dire
18 par « après le conflit » ? Donc, en 2014, quand est-ce qu'on a établi, pour la première
19 fois, ces listes ?

20 R. [11:40:33] C'était après ma nomination comme le ComZone.

21 Le conflit s'est déroulé, comme j'ai dit, c'est trois à quatre jours après qu'on m'a
22 nommé comme ComZone, donc c'était le jour-là que j'ai pris seulement, maintenant,
23 l'initiative de dire à mes chefs de groupe... chefs de section d'organiser une liste de
24 chaque section.

25 Et quatre jours après que j'ai eu l'accident, et je suis à l'hôpital. Donc, maintenant,
26 c'est Mapao qui contrôle chaque section, il part souvent les visiter et voir les chefs de
27 section pour leur dire « voilà, c'est comme ça, c'est comme ça », qui leur donne
28 maintenant les ordres.

1 Q. [11:41:30] Est-ce que c'est vous qui avez pris l'initiative de... d'établir une liste, à
2 cette époque-là ?

3 R. [11:41:42] Oui, c'est moi qui a pris l'initiative pour voir si, par exemple, dans le
4 secteur de Poto-Poto, là où se trouve le commandant Eto, c'est lui qui est comme le
5 chef de section, là-bas, donc, c'est lui qui connaît les nombres de... des Anti-balaka
6 qui est au niveau du Poto-Poto. Donc, parfois s'il y a le vol, ou le pillage, ou la
7 destruction de la maison, je l'appelle automatiquement étant qu'à l'hôpital : « Viens
8 me voir. J'ai appris qu'il y a tel... un dégât comme ça vers Poto-Poto, est-ce que ce
9 sont les éléments de ton groupe qui ont fait ça ? »

10 Donc, maintenant, il commence à appeler pour voir si ses les éléments qui est dans
11 son groupe qui a... fait ces... ces... fait ce genre des activités, pour me donner résultats
12 concrets.

13 Q. [11:42:53] Monsieur Yapélé, si la composition et le nombre des effectifs de ces
14 groupes changeaient parfois du jour au lendemain — vous dites dans la déclaration
15 que, certains jours, il y en avait un centaine, le lendemain 50, et le jour d'après 200 —,
16 est-ce qu'il était possible... est-ce qu'il vous était possible de... d'assurer le suivi de...
17 de tous ces individus qui prétendaient être des Anti-balaka ?

18 R. [11:43:30] C'est pas possible. C'est impossible. Parce que, à un moment donné,
19 quand je suis maintenant à l'hôpital, il y avait pas quelqu'un qui a un peu d'argent
20 pour les nourrir. Donc, chacun se nourrit par rapport à son propre effort. Donc,
21 parfois, aujourd'hui, il peut venir se présenter, il est anti-balaka et, demain, comme il
22 y a le manque de la nourriture, il quitte le lieu, il part dans un autre village pour
23 aller chercher là où il peut faire ces choses et avoir de quoi manger.

24 C'est ça qui a fait que, parfois, il y a des jours que le taux s'élève et, parfois, le taux
25 rabaisse. Comme il n'y a pas un fonds de déroulement ou un financement quelque
26 part pour la nourriture, et cetera, c'est ça qui a fait que, parfois, il y a le nombre des...
27 des... des éléments qui ont augmenté et il y a aussi le nombre qui diminue pareil, et
28 ils partent dans une autre ville.

1 Q. [11:44:44] Monsieur le témoin, est-ce qu'il vous était possible, en tant que
2 ComZone, au cours de cette période, de congédier ou d'expulser une personne qui
3 disait être Anti-balaka du mouvement, si cette personne ne respectait pas vos
4 recommandations ou vos instructions ?

5 R. [11:45:11] Oui. Si... Si, par exemple, un Anti-balaka de Berbérati peut aller faire le
6 braquage, les exactions dans les petits villages ou même dans la ville de Berbérati, on
7 l'appréhende, et si seulement, c'est un Anti-balaka, je dis à mes éléments de... de
8 l'amener directement à la police ou à la gendarmerie, d'aller répondre à ses faits, à ce
9 qu'il a fait.

10 Donc, comme il y a les autorités qui sont là et qui connaissent les différends... qui
11 connaissent gérer la loi, quoi, donc, c'est la gendarmerie ou à la police. Donc, c'est à
12 moi de l'amener seulement là-bas et, le reste, c'est les autorités de la ville qui
13 peuvent s'en charger de ça. Et parfois, c'est eux-mêmes, les autorités, qui le
14 relâchent. Parfois, il donne de l'argent, ils le relâchent. Et demain, quand il part faire
15 encore des exactions dans un autre quartier, ils crient seulement le nom de Chiki
16 Chiki, et comme c'est moi qui est le responsable, (*inaudible*) ce sont mes éléments, ce
17 sont mes éléments, alors que j'ai envoyé un élément incontrôlé ou un malfrat qui agit
18 au nom des Anti-balaka. Je le ramène devant les autorités, là-bas, c'est à eux-mêmes
19 de l'enfermer. Au lieu de l'enfermer ou de l'amener même dans le prison d'arrêt... la
20 maison d'arrêt, on le relâche pour un petit billet de somme d'argent qu'il leur donne.
21 Et tout ça, c'est... ça... ça revient sur moi.

22 Q. [11:46:43] Monsieur Yapélé, il aurait été possible, donc, que si vous aviez emmené
23 un élément anti-balaka incontrôlé à la gendarmerie, celui-ci aurait pu être libéré par
24 les autorités ? Et donc, cet individu aurait pu rejoindre un autre groupe et
25 poursuivre ses activités en disant qu'il était anti-balaka, n'est-ce pas ?

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:47:13] Monsieur
27 Vanderpuye.

28 Spéculation ?

1 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:47:16] Oui, il s'agit de pure spéculation.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:47:21] Monsieur Knoops,
3 essayez de reformuler un petit peu votre question.

4 Je crois que c'est là l'objet de l'objection de M. Vanderpuye, mais j'attendais qu'il
5 intervienne.

6 M^e KNOOPS (interprétation) : [11:47:36]

7 Q. [11:47:37] Monsieur Yapélé, est-ce que vous avez entendu parler d'un incident au
8 cours duquel un individu contrevenant que vous avez emmené à la gendarmerie —
9 donc, vous l'avez amené vous-même ou quelqu'un de vos éléments l'a emmené à la
10 gendarmerie —, cette personne, ensuite, a été libérée, et est-ce que vous auriez
11 entendu que cette personne a participé dans un autre groupe anti-balaka, ensuite ?
12 Est-ce que vous connaissez de tels exemples, soit de votre propre expérience, soit
13 dont vous avez entendu parler ?

14 R. [11:48:17] Oui. Il y avait... Il y avait un Anti-balaka du secteur... quartier Baba
15 Salao. Comme il y avait un chef d'agence de la télécommunication de AZUR de chez
16 nous à Berbérati, à l'époque, comme il y avait le conflit, il a pris fuite, il a quitté la
17 ville, repartir à Bangui. Et il a laissé ses chèvres dans un petit village à 5 kilomètres
18 de Berbérati. Et il y a un Anti-balaka qui est parti là-bas en disant que c'est pour les
19 musulmans, il est parti ramasser tous les chèvres-là, au nombre de 17.

20 Et celui qui gardait les chèvres m'a appelé. J'ai remis... J'ai partagé mon numéro en
21 disant que, que ce soit dans le quartier ou dans le petit village, et si quelqu'un se
22 comporte en disant qu'il est anti-balaka, qu'il fait quelque chose, il faut m'appeler
23 directement pour que je fais la vérification pour voir si, réellement, c'est un Anti-
24 balaka.

25 Et c'était un Anti-balaka qui dormait à Baba Salao. Dès qu'il a fait ça, j'ai envoyé les
26 gens aller le prendre avec tous ces 17 cabris... 17 chèvres. J'ai remis les chèvres à celui
27 qui gardait, et je « les » ai dit de l'amener à la gendarmerie, il faut qu'il passe
28 même 10 jours là-bas comme sanction. Et précisément, quand il sort, il ne répète plus

1 ça.

2 Une fois arrivé, à la gendarmerie, il a fait deux jours, on lui a relâché. Et dès qu'on lui
3 a relâché, il revient plus dans son... dans son ancien groupe. Maintenant, il rejoint le
4 groupe de Seregaza. Il commence, maintenant, à dire que, non, c'est moi qui est
5 l'auteur de ce qui se passe dans le quartier, parce que eux... eux, ils font du
6 n'importe quoi sur les populations civiles, et moi j'interviens. Et après, ils sont
7 devenus mes ennemis.

8 Q. [11:50:24] Est-ce que vous pouvez nous donner le nom de cette personne,
9 Monsieur Yapélé, la personne dont vous venez de parler ?

10 R. [11:50:45] Comme ça fait un bon moment, mais je vais essayer de réfléchir si je me
11 souviens du nom de cet élément, je vais vous donner.

12 Q. [11:50:57] Merci.

13 Est-ce que vous pouvez nous dire si cela s'est produit avant ou après Brazzaville,
14 l'exemple que vous avez donné ?

15 R. [11:51:09] C'est avant le Forum de Brazzaville, lorsque j'étais à l'hôpital.

16 Q. [11:51:21] Merci, Monsieur.

17 Monsieur Yapélé, question suivante : toujours à propos des actions des divers
18 groupes, à commencer par les Séléka.

19 Ce matin, dans le compte rendu en temps réel en anglais — page 31, lignes 3 à 5 —,
20 vous avez dit que vous ne pouviez pas quitter la ville comme ça, mais qu'il y avait
21 des Séléka dans la brousse. Donc, vous ne pouviez pas quitter la ville juste comme
22 ça.

23 La question est la suivante : est-ce que, à cette époque, vous aviez des informations
24 directes ou provenant d'autres sources selon lesquelles les Séléka étaient toujours
25 opérationnels après le mois de février 2014 et attaquaient toujours... s'en prenaient
26 toujours à des civils ou à des cibles ?

27 R. [11:52:29] Oui. À l'époque, quand les... les autres Séléka quittaient Berbérati, les
28 autres ont quitté... au lieu de quitter ensemble, pour prendre la route de Carnot, les

1 autres ont pris la route d'Amada-Gaza pour aller se réfugier dans la brousse —
2 éléments (*phon.*).

3 Q. [11:52:56] Monsieur Yapélé, savez-vous que, dans la région de Mambéré-Kadéï,
4 les Séléka ont attaqué, en avril 2014 — le 26 avril, pour être plus précis —, un hôpital
5 de Médecins sans frontières à Carnot ?

6 R. [11:53:40] Pardon, je n'ai pas bien compris votre question, si vous pouvez reposer
7 ça.

8 Q. [11:53:49] Je vais reformuler ma question.

9 Est-ce que vous pouvez nous donner des exemples — de mémoire — d'attaques des
10 Séléka qui se seraient produites après février 2014, auxquelles vous auriez vous-
11 même assisté ou dont vous auriez entendu parler ?

12 R. [11:54:15] En fait, j'ai entendu parler des Séléka, qu'ils ont attaqué, mais c'est...
13 c'était pas à Carnot, c'est vers Amada-Gaza. Ils sont partis attaquer le ComZone, là-
14 bas, Nice (*phon.*). Et comme il y avait des blessures, il... il a fait sortir les blessés au
15 niveau de Berbérati. Ils sont venus me trouver à l'hôpital. C'est là où il m'a dit que,
16 voilà, ils ont eu des attaques, comme ça, comme ça, mais pas à Carnot, c'est vers
17 Amada-Gaza.

18 Q. [11:55:02] Monsieur Yapélé, si vous le pouvez, est-ce que vous pouvez nous dire à
19 quelle période, approximativement, cette attaque contre le ComZone a eu lieu ?

20 R. [11:55:23] En fait, je commence à souvenir, mais ce qui est là, j'étais encore à
21 l'hôpital, et ce n'était pas... c'est même pas la seule attaque. Il y a aussi des attaques
22 de celui de Amada-Gaza, et il y a aussi une attaque vers... derrière Sosso-Nakombo,
23 pour aller vers le frontière du Congo. Donc, il y a aussi les Balaka qui sont venus. Les
24 autres ont trouvé la mort, les autres ont trouvé les chocs, parfois, jambes cassées
25 comme moi.

26 Ils sont venus me trouver à l'hôpital. Mais c'était au moment où j'étais encore à
27 l'hôpital, aux mois de février-mars-avril. (*Inaudible*) Ce qui est là, précisément,
28 comme c'est un moment de conflit, et moi, je ne tenais même pas compte de ça pour

1 noter la date, et cetera. Comme j'ai plus mon occupation, moi, je suis le problème de
2 ma santé, donc je n'ai pas eu le temps à réfléchir ou à noter.

3 Vous savez, comme nous, on a... comme on pensait que c'est une révolution, c'est
4 quelque chose qu'on va récolter d'ici peu de temps, et on va reprendre « notre »
5 anciennes activités, donc, on ne tenait même pas compte de ça.

6 M^e KNOOPS (interprétation) : [11:56:44] Donc, pour ce qui est du fondement de
7 cette question, Messieurs les juges de la Chambre, cela se trouve dans le document
8 du Bureau du Procureur CAR-2005-0323. Et, plus particulièrement, c'est un tableau
9 Excel, document très long. Et j'ai fait référence aux lignes 937, 1011, mais
10 également 668 à... 568 à 570, 691 et 914 qui font état de plusieurs attaques des Séléka
11 après le mois de février 2014.

12 Q. [11:57:44] Bien, Monsieur Yapélé, la prochaine question est similaire.

13 Est-ce que vous avez des informations — à titre personnel ou venant d'autres
14 sources — selon lesquelles les Séléka, après février 2014, ont non seulement mené
15 des opérations, mais armé, également, la population musulmane pour qu'elle les
16 rejoigne dans la lutte ?

17 R. [11:58:20] Là, c'est non. J'ai aucune nouvelle sur cette genre d'informations.

18 Q. [11:58:44] Dans la déclaration que vous avez faite, il y a quelques années de cela,
19 aux enquêteurs du Bureau du Procureur, vous mentionnez le rôle de la population
20 civile, notamment à l'intercalaire 30 du classeur de l'Accusation, CAR-OTP-2107-
21 3500, page 3538.

22 L'enquêteur vous demande si vous avez vu que les Anti-balaka détruisaient et
23 pillaient, et vous avez répondu que ce n'étaient pas les Anti-balaka, mais plutôt les
24 civils.

25 Donc, ma question est la suivante : vous avez obtenu des informations — à titre
26 personnel ou par d'autres sources — selon lesquelles les actes de la population civile
27 étaient parfois faussement attribués ou injustement attribués aux Anti-balaka. Et je
28 vais vous demander, si vous le pouvez, de nous donner des exemples de cela.

1 R. [12:00:09] Oui, ce qui est là, majoritairement, c'est la population, la population qui
2 ont... qui ont commencé, d'abord, à détruire les maisons et ramasser les biens de
3 certains musulmans. Par exemple, je vous donne un exemple : moi, je suis — un
4 exemple — séléka, je suis venu à Berbérati, j'ai fait votre connaissance, vous êtes
5 musulman, et je vous fréquente parfois, dans... dans une semaine, deux ou trois fois.
6 Et comme vous avez des... des anciens problèmes avec un chrétien, qui a fait déjà
7 plus de 10 ans ou 15 ans, comme vous avez vu ma présence, en tant que rebelle
8 séléka qui gouverne, qui gère maintenant le pays, vous dites que « ah ! Mon frère, j'ai
9 eu un ancien problème avec un chrétien, comme ça. Il m'a amené à la gendarmerie,
10 j'ai pris une amende de 500 000 francs en 2010. Comme, maintenant, c'est notre tour,
11 c'est nous qui "gèrent" maintenant, je veux que tu le prends et qu'il me rembourse
12 cet argent. »

13 Et dès que le Séléka est parti, maintenant, agir — vous comprenez un peu —,
14 maintenant, agir, prendre la personne, dit que « bon, tu as emprunté le frère-ci
15 en 2010 pour un tel problème. Il t'a payé 10 millions ou — exemple — 5 millions,
16 mais, maintenant, je veux que tu lui rembourses les cinq millions avec intérêts. » Et
17 la personne est obligée de rembourser, vous comprenez un peu — de rembourser.

18 Et le jour où les Séléka ont déjà quitté la ville, et la ville, maintenant, est attaquée par
19 les Anti-balaka qui sont des révolutionnaires, qui sont des civils, maintenant, les
20 civils profitent, maintenant, il prend les devants pour aller voir venir le musulman-
21 là, dit que « voilà ce que tu m'as fait, et maintenant, c'est mon tour ». Si le musulman
22 prend fuite, il dit que « bon, je vais piller la maison, prendre des choses à la place de
23 mon argent ».

24 Donc, pour vous dire que c'est les populations qui ont de mal... malentendus avec
25 les... les... les rebelles séléka qui commencent à piller, maintenant, les maisons, à
26 ramasser leurs biens à la... à la place de leur problème. « Comme je suis venu te tuer,
27 comme tu n'es pas là, je prends tes choses. » Donc, c'est une vengeance.

28 Mais comme vous avez vu que les... les... les populations civiles et les... et les Balaka,

1 il y a même pas la différence entre eux, donc, parfois, c'est un civil qui fait des
2 choses, qui passe.

3 Les gens qui peuvent vous donner un exemple, comme le prêtre qui a menti avec
4 mon nom, en faisant les... le faux document-là, ce sont les gens comme ça qui voient
5 les civils... les populations civiles faisaient des choses, et puis ils racontent en disant
6 que « ce sont les Balaka, ce sont les Balaka ». Et si vous voulez leur poser des
7 questions, en disant que « le jour-là, les Balaka ont porté quel genre de tenues ? », ils
8 ne peuvent même pas vous donner les détails, parce qu'ils vous ont donné les
9 informations par la mauvaise foi.

10 Bon, c'est... c'est un... un petit exemple que je vous ai donné.

11 Q. [12:03:16] Est-ce que vous le saviez, vous-même, ou est-ce que vous avez entendu
12 dire que des civils profitaient de la situation pour, parfois... profitaient de la
13 situation pour traiter des affaires privées et financières ou économiques avec des
14 musulmans, c'est-à-dire qu'ils permettaient de la violence contre eux, en se disant
15 Anti-balaka, en le faisant... en accusant les Anti-balaka ?

16 R. [12:04:05] Oui, mais, précisément, les Anti-balaka, c'est la population civile. Et les
17 Anti-balaka sont majoritairement des victimes. Je ne sais pas comment vous
18 expliquer cela.

19 Si le jour-là, quand ils sortaient, et si parmi les Séléka-là ou parmi... voilà, parmi les
20 Séléka ou... je sais que, bon, voilà, le Séléka qui était là, c'est lui qui a tué mon père
21 ou c'est lui qui a tué mon frère, qui a tué ma tante, il dormait dans cette maison, et je
22 suis venu le manquer, vous savez déjà ma colère, qu'est-ce qui va passer après ? Il
23 faut que je détruis la maison, je détruis tout ça à la place de la mort de mon père ou
24 de la... à la place de la mort de mon... de mon frère ou de ma tante.

25 C'est ce qui s'est passé à l'époque du conflit. Et si vous comprenez Balaka, Balaka,
26 c'est une... c'est la population civile. Donc, comme il est victime et il est abandonné à
27 « eux-mêmes », c'est pour cela qu'il... qu'il a pris l'initiative de révolter. C'est après la
28 révolution qu'on dit que « Anti-balaka » comme on a révolté avec les machettes, les

1 couteaux, et c'est là qu'on a dit Anti-balaka, mais Anti-balaka, nous sommes des
2 nationalistes. Les Anti-balaka sont des populations centrafricaines. Donc, les Anti-
3 balaka n'est pas une structure ou appartenant à un groupe de... d'une personne.

4 Q. [12:05:28] Monsieur Yapélé, auriez-vous en tête des exemples dans lesquels des
5 civils, à Berbérati, perpétraient des violences contre les populations musulmanes
6 parce qu'ils souhaitaient faire peur aux musulmans, pour les empêcher de revenir à
7 Berbérati reprendre leurs activités économiques — par exemple, autour de
8 l'industrie de diamants ?

9 R. [12:06:06] Non, là, bon, ça peut être une affaire personnelle. Comprenez, ça peut
10 être une... une affaire personnelle ou... ou bien tu peux être un affairiste ou un
11 collecteur de diamants, tu achètes le diamant, tu fais tes activités. Mais, à l'époque
12 des Séléka, tu envoies maintenant les Séléka d'aller sur le chantier et ramasser les
13 diamants avec la force.

14 Et parfois, quand quelqu'un vient avec un diamant en valeur de 5 millions, il te
15 présente au bureau. Et toi-même, tu as été sécurisé par les Séléka, tu proposes de lui
16 donner 2 millions, il est obligé de prendre. S'il ne prend pas, les Séléka sont là, ce
17 sont tes frères, ils vont... ils vont prendre l'argent. Donc, l'homme-là est obligé
18 comme ça. Et, parfois, ça devient des rancunes.

19 Donc, l'affaire des Séléka, affaire des musulmans, affaire et... et les chrétiens, et les
20 Balaka, c'est des problèmes très complexes. Je sais même pas comment vous
21 expliquer, parce que chacun agit par rapport à ce qu'il a subi. On ne sait même pas
22 comment vous différencier ça. Donc, c'est difficile.

23 Q. [12:07:27] Monsieur Yapélé, est-ce que vous avez entendu parler d'un incident
24 impliquant un citoyen de Berbérati qui s'appelle Fawaz — F.A.W.A.Z. —, c'est-à-dire
25 un ressortissant libanais qui, à l'époque, travaillait dans les diamants à Berbérati, et
26 que... qui a été, ensuite, un financeur... ou ce qui... qui est accusé — pardon — d'être
27 financeur des Anti-balaka ?

28 Donc, même si ça, c'est arrivé après, est-ce vous êtes au courant qu'il aurait ordonné

1 l'assassinat de musulmans, parce qu'il ne souhaitait pas les voir revenir en ville pour
2 reprendre leurs activités de diamantaires ? Est-ce que vous êtes au courant de cet
3 incident ?

4 R. [12:08:29] Non, non, mais ce qui est là, c'est moi-même qui peut vous donner des
5 informations réelles sur... si je peux vous parler de Fawaz. C'est Hassan Fawaz, un
6 Libanais que je le connais auparavant. Et lorsqu'il est venu à Berbérati, il a subi des
7 exactions, des menaces. Il a été enfermé plusieurs fois, d'après ce qu'il m'a dit, plus
8 de trois fois à Bangui, par les Séléka. Il n'arrive pas à supporter de rester à Bangui.
9 Comme il avait rien sur lui, il a quitté Bangui pour regagner Berbérati.

10 Et un jour, je me souvenais pas de la date, il est venu. Je suis en train de balader,
11 quoi, il m'a trouvé, il m'a dit : « C'est comment, mon frère ? » « Ça va ? » « Ça va. »
12 « Ah ! Bonjour. » « J'ai appris que c'est toi qui est le responsable des Anti-balaka ici. »
13 J'ai dit que oui. « O.K., moi, je suis à Bangui. J'ai quitté Bangui pour venir rester ici,
14 pour débrouiller, mais je n'ai pas assez d'argent pour commencer mes affaires. Mais
15 je te demande si tu peux me trouver quelque chose ». J'ai dit que « Et, moi-même
16 étant qu'Anti-balaka, moi, j'ai quoi ici pour te donner ? Mais on aura. On va voir si je
17 peux avoir même 100 000, 200 000, je te donne, tu commences à débiter des
18 activités. » C'est comme ça qu'on s'est rencontrés.

19 Et deux jours après, c'est moi-même qui lui ai appelé. Il est venu me voir à l'hôpital.
20 Non, c'était... c'était pas deux jours, c'est trois ou quatre jours après mon... mon
21 accident. Je lui ai appelé. « Ah ! C'est comment, ça va ? » « Ah, j'ai eu un accident. » Il
22 dit oui, il était au courant. Il est venu me rendre de visite à l'hôpital. Il a dit : « C'est
23 comment ? ça va ? » « Oui. Tu as déjà commencé tes activités ? » Il dit que non, il y a
24 le manque d'argent, les problèmes d'argent. J'ai dit que : « Attends, j'ai un frère, j'ai
25 un petit qui... qui fait la commerce. Je peux l'appeler, s'il peut me prêter quelque
26 chose, je te donne, tu commences à débrouiller avec. » Il dit : « Oui, pas de... pas de
27 problème ».

28 Je ne lui ai remis... Je ne lui ai pas donné directement, j'ai remis à un frère, Diégo,

1 2,5 millions : « Va donner à... à ton frère, là. » Il commence à faire ses activités, et
2 moi, j'ai mon pourcentage dedans. Donc, chaque semaine, dans les 2,5 millions que je
3 lui ai donnés, chaque semaine, il me doit 250 000. Donc..

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:10:53]

5 Je pense, Monsieur le témoin, que vous avez répondu à la... à la question de M^e
6 Knoops. Il nous manque un peu de... de temps, donc je vais... demanderais à M^e
7 Knoops de poursuivre, car la réponse a été apportée, et on aborde maintenant un
8 autre incident, qui n'a pas vraiment de rapport avec ce contexte.

9 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:11:14]

10 Q. [12:11:14] Monsieur le témoin, avez-vous des exemples de cas où vous auriez
11 appréhendé des Anti-balaka se comportant mal et remis à la gendarmerie, et qui, en
12 fait, étaient payés par des civils pour perpétrer ces actes ?

13 R. [12:11:46] Non.

14 Q. [12:11:54] Dans votre déclaration, vous avez dit aux enquêteurs — et pour le
15 dossier, il s'agit de l'onglet 32 de... du classeur de l'Accusation, page 3574, ça
16 s'arrêterait à l'onglet 33, CAR-OTP-2107-3584, pages 3589 à 3590 — que les Anti-
17 balaka étaient parfois accusés à tort de tout et étaient catalogués comme ennemis de
18 la paix.

19 Dans votre déclaration, vous indiquez que la gendarmerie, parfois de mauvaise foi,
20 apportait des rapports négatifs sur les Anti-balaka à la MINUSCA pour que ceux-ci
21 soient attaqués.

22 Ma question, M. Yapélé : pouvez-vous nous donner des exemples précis de certains
23 de ces incidents que vous décrivez dans votre déclaration ?

24 Et je vous demanderais, si vous le pouvez, de nous donner une indication du
25 moment auquel ces incidents sont survenus.

26 R. [12:13:34] Je peux vous donner un exemple typique.

27 Il y a un moment qu'on m'a appelé. C'était un évêque de la ville de Berbérati, avec
28 ceux de la MINUSCA, les autorités de la ville, en disant qu'il y a une petite réunion

1 au niveau du Centre culturel catholique de Berbérati.

2 Le jour-là, je suis venu avec... je suis accompagné de Mapao, Seregaza, et cetera... On
3 était au nombre de cinq. On est venu assister à cette réunion. Et le maire de la ville a
4 pris la parole en disant que comme ça fait déjà plus de six à sept mois que les
5 musulmans sont à l'évêché et pour avoir de quoi à manger, pour faire leurs activités,
6 c'est difficile, mais comme il y a déjà le calme dans la ville, il faut qu'ils reviennent
7 rester dans leurs maisons pour commencer à reprendre leurs activités.

8 Et ceux de communauté musulmane, ils ont pris la parole. C'était plate-forme
9 religieux, ils ont pris la parole. Et moi-même, personnellement, j'ai pris la parole, en
10 disant : « Là où on est, ce n'est pas toutes les populations qui ont déjà pardonné
11 certains musulmans qui ont associé avec les Séléka, à l'époque, pour leur faire du
12 mal. Chacun, hein, a son problème personnel. Et c'est pas le moment. Si c'était le
13 moment, il y aura d'abord une réconciliation nationale qui va commencer au niveau
14 de la capitale de Bangui. Et petit à petit, on va descendre avec dans les provinces, les
15 arrière-pays... pays, mais à Bangui, il y a encore les musulmans réfugiés quelque
16 part, les chrétiens réfugiés quelque part, il n'y a pas encore la réconciliation. Et si
17 vous, vous décidez maintenant de laisser les musulmans qui sont là-bas de venir
18 regagner leurs maisons habituelles et qu'il se... se passe quelque chose la nuit, par
19 exemple, vous allez dire : "Ce sont les Anti-balaka." Pour ne pas avoir de problèmes
20 avec les Anti-balaka, c'est pas le moment de faire sortir les musulmans de l'évêché et
21 gagner leurs maisons. »

22 Au courant de cette réunion, on n'a pas encore fini, toutes les populations
23 commencent à courir en débandade, en disant partout dans la ville que les
24 musulmans m'ont payé 25 millions, que je les ai ordonnés de venir rester... regagner
25 leurs maisons, alors que certaines populations profitent par l'absence des
26 musulmans. Ils ont pris leurs maisons, et dormir dedans. Eux-là, ils ne veulent plus
27 que les musulmans reviennent. Quand ils reviennent, il va les chasser de la maison.
28 C'est des exemples comme ça, et c'est pleinement.

1 Il y a même les autorités mêmes qui ont pris même les maisons des... des... des... des
2 musulmans-là, dormir dedans, des chefs de quartier. Les gens... En fait, il y a
3 beaucoup de gens. Bon, ceux-là, ils ne veulent pas que les... les musulmans
4 reviennent.

5 Bon, pour en dire la vérité, ils ont camouflé cette vérité, et mettre seulement le nom
6 des Anti-balaka dessus pour dire que « non, ce sont les Anti-balaka qui ont refusé le
7 retour des musulmans ».

8 Est-ce que les Anti-balaka peuvent refuser le retour des musulmans ? Pour quelle
9 raison ? Les gens qu'on vivait ensemble auparavant. Si c'étaient les Séléka, là, on va
10 en discuter, mais sinon, toutes les... les populations musulmanes, depuis le jour-là,
11 maintenant, jusqu'à présent, jusqu'aujourd'hui que je vous parle là, tous les Anti-
12 balaka qui ont arrêté leurs activités, c'est eux-mêmes qui vivaient avec les frères
13 musulmans, ensemble, toujours, depuis des années, comme ça. Mais si on n'aimait
14 même pas, si on ne voulait vivre ensemble avec eux, est-ce que, jusqu'aujourd'hui,
15 les musulmans peuvent rester en Centrafrique ?

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:17:43] J'aimerais ajouter
17 quelque chose.

18 Le dernier ERN, c'est CAR-OTP-2107-3554, onglet 32 du classeur de l'Accusation.

19 Maître Knoops, vous savez aussi que... bon, ça dépend de vous, si... du... la manière
20 dont vous posez ces questions... vos questions, votre rhétorique, un flux sur la
21 concision ou pas de la réponse.

22 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:18:19] Merci, Monsieur le président. Je prends
23 bonne note de votre observation que je partage, d'ailleurs.

24 Q. [12:18:25] Monsieur Yapélé, avez-vous été en mesure de savoir pourquoi ces
25 rapports de mauvaise foi, comme vous le dites, étaient envoyés par les autorités
26 locales sur les Anti-balaka ? Y a-t-il une raison que vous auriez découverte ?

27 R. [12:18:56] Oui, il y a les raisons.

28 À l'époque, le commandant de compagnie de la ville de Berbérati, celui qui... qui est

1 au niveau de la gendarmerie, ils ont créé des motifs même sur moi. Il a pris même
2 ma voiture, le pick-up. C'est avec le pick-up, il a... il a écrit dessus « gendarmerie de
3 la ville de Berbérati ». Il a pris maintenant le... le pick-up pour aller aux frontières au
4 niveau de Gamboula. Il fait maintenant les trafics des musulmans. Donc, chaque
5 musulman qui veut revenir à Berbérati, si tu étais commerçant, tu lui
6 donnes 250 000, c'est lui-même qui va te transporter avec son... son... le pick-up pour
7 t'amener ici, à Berbérati. Si tu es collecteur, tu lui donnes 500 000, il te transporte là-
8 bas, ramène dans la ville de Berbérati. Parfois, ceux qui n'ont pas d'argent lui
9 remettent des matelas, des congélateurs, des grands groupes électrogènes.
10 Donc, il y a aussi certains musulmans qui ont fait la complicité avec les Séléka et que
11 les populations de la ville de Berbérati ne veulent pas les voir à Berbérati. Le
12 commandant de compagnie a pris son argent, il est obligé de le ramener et imposer
13 dans le quartier. Il faut qu'il reste dans le quartier. Et quand les gens... la population
14 ou le voisin de la personne commencent à révolter, au lieu de dire la vérité, que le
15 problème est comme ça, lui, il balance tout le problème au nom des Anti-balaka pour
16 dire que « voilà, ce sont les Anti-balaka qui ont révolté, qui ne veulent pas le retour
17 des musulmans », alors que ce musulman était séléka, ce musulman était financeur
18 des Séléka, ce musulman est quelqu'un qui est à l'origine de certaines tueries, de
19 certaines... certaines violences, violations à l'époque des Séléka. Vous comprenez ?
20 Il y a un musulman, au niveau de Popoto (*phon.*), quand le jour qu'ils ont commencé
21 à ramasser, à quitter la ville, il a pris les chargeurs, ceux qui ont chargé le camion,
22 pour ramasser ses bagages et faire monter dans le camion. Ils ont découvert trois
23 caissettes de munitions d'armes et les armes, sous les yeux des autorités. Le gars-là a
24 fait sortir 150 000, hein, pour donner aux policiers. Et ils ont rien dit. Le gars-là est
25 parti. Il est parti au Cameroun.
26 Lorsque... Moi-même, je suis arrêté à la gendarmerie, j'ai fait trois mois à la
27 gendarmerie, sans motif. Et lorsque j'étais encore à la gendarmerie, le commandant
28 de compagnie même est parti prendre le monsieur-là. Le monsieur lui a donné

1 2,5 millions. Il a pris le monsieur pour venir imposer à... aux populations de
2 Berbérati qu'il reste. Le jour qu'ils sont venus, toutes les populations s'est levée, à
3 partir de 16 heures, 17 heures, comme ça. Les MINUSCA sont descendus là-bas sur
4 le terrain pour faire la vérification. Et les populations ont avancé à côté du capitaine
5 de la MINUSCA et dit que : « Voilà, ce monsieur est un criminel. En quittant ici, on a
6 trouvé des caissettes d'armes et de munitions dans sa maison. C'est lui qui est même
7 le fournisseur des armes et des munitions aux Séléka. On veut plus le voir dans ce
8 pays ; sinon, prochainement, il va répéter les mêmes actes. » Ce sont les genres de
9 choses comme ça.

10 Mais comme lui, il veut s'en profiter de ce conflit, il faut qu'il fait le rapport au nom
11 des Anti-balaka pour se protéger. Et comme il est du gouvernement, et nous, comme
12 on n'avait personne pour nous soutenir, c'est comme ça qu'on est obligé de rester
13 bouche bée et ne rien parler, et subir seulement ce qui... ce qui va nous arriver.

14 Q. [12:23:07] Merci, Monsieur Yapélé.

15 Quelle était votre position, à l'époque, à propos du retour des musulmans à
16 Berrbérati ? Qu'en pensiez-vous ?

17 R. [12:23:20] Mais, en fait, moi-même, personnellement, j'étais même à l'évêché aller
18 voir les frères musulmans qui sont là-bas. Parfois, je leur donne un peu d'argent
19 pour la nourriture. Je leur dis que : « Bon, vous savez, nous... nous, nous vivons
20 ensemble depuis, et vous me connaissez avec mon mentalité, mon comportement.
21 Mais ce que je peux vous dire, c'est pas facile de... de regagner vite la ville, parce que
22 je connais, je sais, je discute, je partage le moment ensemble avec les populations. Si
23 vous revenez vite, comme ça, s'il y a quelque chose qui vous arrive la nuit, chez
24 vous, vous allez dire que c'est qui ? Vous allez dire que ce sont les Anti-balaka, alors
25 que ce sont pas les Anti-balaka. Mais calmez-vous, comme vous êtes en santé, le
26 processus va aller doucement, doucement. Vous allez regagner vos maisons d'ici peu
27 de temps. »

28 Q. [12:24:17] Monsieur Yapélé, vous dites que les témoins... il y a des témoins qui ont

1 témoigné devant cette Cour, deux témoins, concrètement, dont un relevant de la
2 règle 68-2 — P-2324, CAR-OTP-2100-2002-R02 à 2029, au paragraphe 93 —,
3 mentionnent un discours que vous avez fait, sans doute avant votre hospitalisation,
4 où vous expliquez rejoindre les Anti-balaka parce que les Séléka ont tué votre père et
5 que vous avez tout perdu.

6 Et dans ce discours, d'après ce témoin, vous dites que ce n'était pas un bon moment
7 pour le retour des musulmans, parce qu'il y avait beaucoup de bandits encore en
8 ville et que la MINUSCA n'était pas en mesure de les protéger ; vous souvenez-vous
9 avoir prononcé ce discours ou cette... ou avoir fait cette déclaration ?

10 Et, apparemment, c'est une déclaration, un discours qui a été prononcé au Centre
11 culturel catholique de Berbérati, lorsque la question du retour des musulmans a été
12 débattue.

13 R. [12:26:01] Oui, effectivement, j'ai dit cela. Oui, je vois, par rapport à ce qui se
14 passe, les autorités profitent pour racketter les musulmans. Et moi-même,
15 personnellement, je vois que non, c'est pas bien. Parce que, eux, ils ont soif d'argent,
16 d'aller mentir aux musulmans que non, il y a le calme, tout, et tout, pour prendre un
17 peu d'argent chez eux, alors que ce sont les gens qui ont parti réfugier là-bas, qui est
18 en train de souffrir moralement, qui n'ont pas dans... leurs activités pour avoir un
19 peu d'argent.

20 Lui, il croit qu'il n'a pas pitié d'eux, ils les forcent pour avoir seulement un peu
21 d'argent. Et moi, je leur dis que, moi, je ne serai pas responsable de tout ce qui vont
22 les arriver dans leur quartier. Parce qu'ils sont beaucoup, et la... les MINUSCA n'ont
23 pas même les mesures de laisser même chaque maison sécurisée par deux ou trois
24 éléments ni de la police, ni de la gendarmerie, ni aux Anti-balaka, parce que, à
25 l'époque-là, il y a personne des Anti-balaka qui promène avec les armes, les
26 machettes, et cetera, pour sécuriser les musulmans.

27 Pour éviter les (*inaudible*), c'est pas le moment, il faut qu'on aille d'abord pour les
28 dialogues et réconciliation. Donc c'est bien ça, j'ai dit cela, réellement, au niveau du

1 Centre culturel catholique.

2 Q. [12:27:28] Est-ce que vous, personnellement, ou est-ce que vous l'avez entendu
3 dire d'autres personnes à ce Centre, lors de cette réunion... Avez-vous donc entendu
4 une phrase selon laquelle les musulmans qui reviendraient pourraient être armés et,
5 donc, pourraient nuire aux populations chrétiennes, et en l'absence de véritable
6 sécurité des deux côtés, le retour des musulmans ne devrait être autorisé qu'en
7 présence de certaines mesures de sécurité ?

8 R. [12:28:26] Non.

9 Q. [12:28:29] Je vous ai posé... demandé, il y a quelques instants, si vous disposiez
10 d'informations selon lesquelles les Séléka avaient armé les populations musulmanes
11 en 2014. Donc, même question pour 2013 : est-ce que vous avez des informations
12 selon lesquelles la Séléka armait les populations musulmanes pour qu'elles les
13 rejoignent dans leur lutte contre les Anti-balaka ?

14 R. [12:29:10] Mais en fait, au moment où je suis devenu le ComZone, il y avait même
15 plus les Séléka là-bas. Il y avait plus les Séléka dans la ville de Berbérati. Donc, les
16 Séléka qui ont fui la ville de Berbérati, ils sont partis... partis se résider dans la
17 brousse vers Amada-Gaza, vers certains villages dont j'ai déjà oublié les noms, après
18 Nakombo, là-bas. Moi, je vous dit. Donc, il n'y a pas les Séléka dans la ville de
19 Berbérati pour que les gens disent que "non, les Séléka veulent réarmer encore les
20 civils pour attaquer la ville". Non, c'est une fausse information.

21 Q. [12:29:51] Monsieur Yapélé, ma question, c'est de savoir si vous avez des
22 informations selon lesquelles, en 2013, les Séléka armaient les populations civiles
23 musulmanes. Avez-vous des informations sur cette période précise de 2013 ?

24 R. [12:30:16] Mais, en fait, l'information était tenue même par le Président de
25 transition, à l'époque. Quand on lui a parlé de 25 000 éléments de Séléka, lui-même,
26 il disait quoi ? Dans la brousse, quand ils quittaient là-bas pour venir prendre le
27 capitale Bangui, ils sont au nombre de 15 000 ou 20 000 comme ça, mais arrivés
28 maintenant, ils comptent les Séléka, ils sont au nombre de 25 000, 35 000, 40 000 en

1 allant. Donc, c'est-à-dire les populations, les populations civiles, eux-mêmes qui
2 soutenaient moralement les Séléka dans la brousse, et quand les Séléka sont déjà
3 venus, ils se sont ralliés pour devenir Séléka. Même le Président de transition lui-
4 même en personne, à l'époque des Séléka, a parlé de ça. Donc, c'est une information,
5 qui est... qui est partout. Tout le monde a eu ça.

6 C'est pas moi de dire qu'ils ont... C'est pas moi de dire ça. Tout le monde était
7 courant que, au début, les Séléka ne sont pas nombreux, mais c'est après qu'ils sont
8 devenus nombreux. Donc, c'est les civils, la population civile, qui ont rejoint les... les
9 rangs des Séléka.

10 Q. [12:31:29] Monsieur Yapélé, nous venons de parler des accusations infondées
11 contre les Anti-balaka par le biais de divers canaux, notamment par la gendarmerie.
12 Est-ce que vous avez des... des exemples où des Anti-balaka auraient été accusés de
13 détruire des mosquées, alors que, en réalité, ça n'était pas vrai ?

14 R. [12:32:00] En fait, certaines destructions se passent dans la nuit. Moi-même, étant
15 même à l'hôpital, quand je dormais, j'écoute comment les gens enlèvent les toitures
16 de la maison, vous comprenez, mais la nuit. Moi-même, je suis hospitalisé, et les
17 autorités de la ville, eux-mêmes, ils sont dans leurs maisons. Personne ne sort la nuit.
18 Si c'est les bandits, ou ce sont les voleurs, ou c'est même qui, on ne sait même pas.
19 Mais tout ce qui se passe au cours de cet événement, au moment où il y a les Balaka,
20 tout le monde dit seulement que c'est les Balaka, c'est les Balaka. Donc, je ne peux
21 pas vous dire que oui, c'est les Balaka ou, oui, c'est les... c'est les populations civiles
22 ou, non, c'est les Balaka, non, c'est les populations civiles. Là, je ne sais même pas
23 comment vous donner cela, parce que toutes les situations qui passaient, les pillages,
24 les enlèvements de la maison des toitures, de la mosquée, tout, et tout, là, moi, je suis
25 hospitalisé, je suis à... je suis toujours à l'hôpital, donc je n'en sais rien sur ça.

26 Q. [12:33:13] Je suppose que vous vous souvenez que les enquêteurs du Bureau du
27 Procureur, lors de l'entretien, vous ont demandé d'identifier des mosquées qui ont
28 été détruites, et vous avez dit que la seule mosquée qui a été partiellement détruite

1 était celle où la toiture a été retirée. C'était la mosquée centrale de Berbérati. C'est à
2 l'intercalaire 35 du classeur de l'Accusation, CAR-OTP-2107-3636, page 3644.

3 Donc, à cette époque, vous étiez en convalescence suite à votre blessure, mais,
4 récemment, nous avons reçu des informations de vous sur Facebook. C'est
5 l'intercalaire 20 du classeur de la défense, CAR-OTP-2103-7208, donc
6 intercalaire 20 du classeur de la Défense.

7 Et je vais demander à la greffière d'audience de bien vouloir afficher ce document,
8 qui contient un message Facebook, à l'écran. En fait, il s'agit de deux pages, car la
9 page 7209 comprend la deuxième partie de la mosquée.

10 Bien, Monsieur le témoin, avant de vous montrer ces messages Facebook, est-ce que
11 vous pouvez nous confirmer que vous avez un compte Facebook sous le nom de
12 « Chiki le pétrolier » ?

13 R. [12:35:27] Oui.

14 Q. [12:35:30] Est-ce que vous vous rappelez que, le 15 novembre 2014, vous avez
15 transféré à Jean Louis Ngaidjiounou une photo de... d'une mosquée ?

16 Et on peut, maintenant, montrer au témoin le message Facebook à la page 7208.

17 *(La greffière d'audience s'exécute)*

18 Monsieur Yapélé, donc, vous voyez qu'il s'agit là de votre page Facebook, nom
19 d'utilisateur « Chiki le pétrolier ». Vous voyez le 15 novembre 2014. Et je vais
20 demander à la greffière d'audience, de bien vouloir faire défiler vers le bas, et vous
21 verrez la photographie d'une mosquée.

22 Donc, tout d'abord, est-ce que vous pouvez nous dire de quelle mosquée il s'agit ou
23 il s'agissait ?

24 R. [12:37:04] C'était la mosquée centrale.

25 Q. [12:37:15] Est-ce que vous pouvez nous dire ce qui s'est produit dans cette
26 mosquée, selon vos souvenirs ?

27 R. [12:37:30] Là, je ne sais même pas, c'est encore... c'est toujours des répétitions.

28 À l'époque de tout ce qui s'est passé, je suis convalescent, je suis à l'hôpital. Donc,

1 toutes les images que vous avez vues là, ils m'ont aussi envoyées. Je ne suis même
2 pas... Je suis toujours à l'hôpital, je sais même pas comment vous répondre.

3 Donc, l'image que vous voyez, quelqu'un aussi peut m'envoyer dans mon compte, et
4 j'envoie aussi à quelqu'un d'autre comme ça. Donc, je suis à l'hôpital, je ne sais même
5 pas comment vous donner les détails sur ce qui s'est passé réellement au niveau de
6 mosquée centrale.

7 Q. [12:38:10] À cette époque, est-ce que vous avez entendu dire que les Anti-balaka
8 étaient accusés d'avoir détruit cette mosquée ?

9 R. [12:38:27] Oui, j'ai... j'ai entendu cela. Et vous savez, quand on parle des Anti-
10 balaka, je vous dis que les Anti-balaka sont des populations civiles, et quelqu'un
11 vient, il... il agit à son propre façon, à sa propre manière, il agit par rapport à ce qui
12 lui est fait par les Séléka ; vous comprenez ?

13 Et ce qui se passe, moi-même, personnellement, ça me dérange. C'est pas la mosquée
14 qui a tué les gens. C'est pas la mosquée qui a fait la violence. Est-ce que vous
15 comprenez un peu ? C'est pas la mosquée, mais les gens ont parti détruire la
16 mosquée pour rien. Donc, ceux qui ont détruit la mosquée, eux, il sait pourquoi ils
17 sont partis détruire la mosquée. Mais comme je suis déjà le responsable des Anti-
18 balaka de Berbérati, tout revient sur moi.

19 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:39:35] Pour préciser les choses, est-ce qu'on peut
20 montrer également la page 7209 ? Il s'agit de la partie inférieure de la mosquée, pour
21 bien indiquer au compte rendu d'audience que la mosquée, sur cette photographie,
22 n'est pas détruite.

23 Q. [12:39:35] Monsieur le témoin, pourquoi est-ce que...

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:39:58] (*Interrompant*)
25 M. Vanderpuye se lève.

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:40:01] La photo parle d'elle-même, donc je
27 ne vais pas m'appesantir là-dessus, mais la question est de savoir quand la
28 photographie a été prise.

1 Je crois que le message est envoyé le 15 novembre 2014. Je ne sais pas si le témoin
2 répond à cela ou répond à l'état de la mosquée au mois de février 2014.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:40:25] Vous pouvez poser
4 la question au témoin.

5 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:40:29] J'étais sur le point de le faire.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:40:31] Sinon, je l'aurais fait.
7 Cela nous permettra d'avoir toutes les informations ou pas.

8 Maître Knoops.

9 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:40:40]

10 Q. [12:40:40] Très bien.

11 Donc, avant de reconstituer la date à laquelle la photographie a été prise, je voulais
12 vous demander pourquoi vous avez envoyé cette photographie de la mosquée à
13 M. Jean Louis Ngaidjiounou. Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle vous avez
14 transmis cette photo, que vous avez apparemment reçue d'une autre personne ?

15 R. [12:41:11] Bon, en fait, Jean Louis Ngaidjiounou était le chargé de mission de la
16 Coordination. Donc, il est comme le chargé de mission de la zone de Mambéré-
17 Kadéï. Il m'a appelé en posant des questions, qu'il a appris que le mosquée centrale
18 de Berbérati a été détruite. Et donc (*inaudible*) « mais c'est la toiture que les
19 populations ont enlevée. » Mais, en fait, on parlait de la population, on parlait des...
20 des Anti-balaka, mais ce qui est là, c'est passé... l'acte est passé même dans la nuit ou
21 dans la journée ; moi, je ne comprends pas, je suis toujours à l'hôpital, je sais même
22 pas, mais j'ai les images. J'avais envoyé les gens d'aller filmer, « donc, moi, je t'envoie
23 les... les images », c'est pourquoi je lui ai envoyé les images, pour qu'il voit que c'était
24 la toiture que les gens ont enlevée, mais pas détruire tout le mosquée par terre.
25 Voilà la raison pourquoi je l'ai envoyée l'image.

26 Q. [12:42:09] Monsieur Yapélé, est-ce que j'ai bien compris que la photographie de la
27 mosquée a été prise après le Forum de Brazzaville ?

28 R. [12:42:29] Oui, ça peut être après le Forum de Brazzaville. Ce qui est là, ça fait un

1 bon... bon moment d'années déjà, moi-même, je me souviens plus de ça.

2 Q. [12:42:53] Dernière question au sujet de l'attribution d'exactions et à la position
3 des Anti-balaka.

4 Est-ce que vous pouvez nous dire si, vous-même, vous avez entendu ou vu que,
5 après le Forum de Brazzaville, il y aurait eu une amélioration de la sécurité en
6 République centrafricaine, et tout particulièrement à Bangui ?

7 Donc, en d'autres termes, est-ce que le Forum de Brazzaville a apporté une plus
8 grande sécurité en République centrafricaine ou non, selon votre propre vécu ?

9 R. [12:43:57] C'est difficile à vous... à répondre à cette question. Par après le Forum
10 de... de... de Brazzaville, je suis venu, j'ai mis seulement... j'ai fait quatre jours
11 seulement à Bangui, et rentré directement à Berbérati.

12 Vous savez, la Centrafrique est un pays qui avait beaucoup d'ethnies. Et chaque
13 Anti-balaka de chaque ethnie agit par rapport à ce qui est... ce qui lui a... ce qui lui
14 est arrivé.

15 Donc, le problème d'insécurité, tout et tout, là, c'est les autorités de la transition qui
16 peut vous en... vous en parler de ça. C'est pas à mon niveau.

17 Q. [12:44:44] Je voudrais vous montrer un document, maintenant, qui porte la cote
18 CAR-OTP-2001-5677.

19 Me KNOOPS (interprétation) : [12:44:55] Et il se trouve dans l'intercalaire de la
20 Défense à l'intercalaire 5. Plus précisément, je souhaiterais que l'on prenne la
21 page 5679.

22 *(L'huissière d'audience s'exécute)*

23 Q. [12:44:44] Monsieur Yapélé, ce document est intitulé « Bulletin de renseignement
24 spécial de la Direction sécuritaire du territoire », en date du 28 juillet 2014. À la
25 page 5659, au cinquième paragraphe... Je vais le lire en français, et je vais vous
26 demander ensuite ce que vous pensez de cette observation : *(intervention en français)*
27 « Par ailleurs, nous noterons une avancée très significative du climat sécuritaire
28 dans... »

1 *(Interprétation)* Et ensuite, on mentionne plusieurs districts, dont Mambéré-Kadéï.

2 Bien, Monsieur le témoin, pour ce qui est du district de Mambéré-Kadéï — où vous
3 avez été nommé après le Forum de Brazzaville —, au niveau de la préfecture, est-ce
4 que vous avez, vous, constaté une amélioration du climat de sécurité ?

5 R. [12:47:11] Oui, l'amélioration commence au niveau de Bangui, après le Forum de...
6 de... de Brazzaville. Quand on est revenu, on est rentré sur Bangui, le coordonnateur
7 national a signé une réunion pour nous donner les détails et nous éclaircir toute ce
8 qui s'est passé ; et il nous a remis les copies. Donc, chaque ComZone, ou chaque
9 coordinateur provincial qui rentre dans son lieu habituel, là où il... il fait ses activités,
10 doit dire à toutes ses éléments, les Anti-balaka, il lui dit de ne pas agir, de ne pas
11 faire ce qui est... ce qui est dit pendant le Forum de Brazzaville.

12 Et on a appliqué ça. On a appliqué ça. On dites : si vous comprenez bien, c'était juste
13 pour la cessation des hostilités, donc on a arrêté tout ça. On... C'est-à-dire, c'était...
14 c'était bien passé. On a... Il y a eu... Y a des améliorations.

15 Q. [12:48:25] En ce qui concerne la situation du coordonnateur national après
16 Brazzaville, pouvez-vous nous dire à combien de réunions avec le coordonnateur
17 national vous avez assisté — grosso modo, donnez-nous un ordre d'idées ?

18 R. [12:48:49] Deux réunions, peut-être.

19 Q. [12:49:07] Et cela faisait partie de la réunion préparatoire avec la Coordination
20 nationale avant les pourparlers de Brazzaville, n'est-ce pas ?

21 R. [12:49:21] Oui.

22 Et le deuxième, c'était des comptes rendus de ce qui s'est passé à Brazzaville, que le
23 coordonnateur voulait ventiler les informations à ceux qui... qui n'ont pas assisté au
24 Forum. Donc, il a organisé cette réunion au niveau de l'hôtel Azimut, et moi-même,
25 j'ai pu assister à cette réunion.

26 Q. [12:49:57] Et la troisième réunion... la deuxième réunion après Brazzaville, est-ce
27 que vous vous souvenez où s'est tenue cette réunion ?

28 R. [12:50:15] C'était à l'hôtel Azimut.

1 Q. [12:50:20] Pour quelles raisons est-ce que le coordonnateur national a décidé
2 d'organiser ces réunions dans un hôtel comme l'hôtel Azimut ? Est-ce que vous le
3 savez ?

4 R. [12:50:32] Non, en fait, l'hôtel Azimut parce qu'il y avait un grande salle là-bas, et
5 ça peut prendre assez... beaucoup de nombre des... des invités. C'est pour cela qu'il a
6 choisi.

7 Et le but, c'est de donner les détails des informations sur ce qui s'est passé à
8 Brazzaville, comme cessation des hostilités, pareil. Si vous comprenez bien, on était
9 là-bas au nombre de 23, 24, alors qu'il y avait des ComZone, (*inaudible*) encore, qui
10 sont au pays, qui n'ont pas pu assister à ce forum.

11 Q. [12:51:18] Est-ce que vous vous souvenez si des membres du gouvernement de
12 transition ont assisté à ces réunions à l'hôtel Azimut ?

13 R. [12:51:42] Non.

14 Q. [12:52:03] Avez-vous entendu dire ou appris que M. Ngaïssona, en tant que
15 coordinateur national, a conseillé aux participants de la réunion à l'hôtel Azimut de
16 commettre des violences contre les musulmans ?

17 R. [12:52:30] Non. «

18 Q. [12:52:40] Vous avez dit hier, lors de votre témoignage — c'était à la page 54 du
19 compte rendu d'audience, en version anglaise — que la Coordination nationale ne
20 donnait pas d'ordre, mais donnait plutôt des conseils que vous respectiez.

21 Est-ce que vous pouvez nous préciser ce que vous entendez par « conseils » ? De
22 quel type de conseils s'agissait-il ? Quels sont les conseils que vous receviez de la
23 part de M. Ngaïssona ?

24 R. [12:53:16] En fait, ce que j'ai reçu comme conseils au niveau de la Coordination,
25 par M. Patrice-Édouard Ngaïssona, c'est des conseils... Nous, nous sommes des
26 patriotes, nous sommes des populations centrafricaines, et nous vivons ensemble
27 avec les musulmans, ensemble, depuis des décennies. Et ce qui s'est passé s'est déjà
28 passé, c'est un conflit. On n'adore pas de conflit. On ne... On ne souhaite même pas

1 que qu'il y a ce conflit, mais le conflit est déjà arrivé, mais comme c'est terminé,
2 maintenant, ce qu'on va faire, c'est de prendre la sécurité de notre ville, de notre
3 pays, de notre nation et de ne plus faire des exactions avec les populations
4 musulmanes, qui s'assoient avec les populations chrétiennes, et rester là où vous
5 êtes, attendre le processus et les débats, ce qu'il va amener.

6 Donc, même ceux qui s'assoient... Qu'est-ce... Qu'est-ce qui vous arrive dans les
7 arrière-pays ? Essayez d'appeler au niveau de la Coordination pour donner les
8 détails concrets pour qu'il voit à quel niveau il va... il va gérer la situation.

9 C'était les seuls. Et moi je le remercie beaucoup. Si Patrice-Édouard Ngaïssona n'était
10 pas le coordonnateur des Anti-balaka pour les calmer, à l'époque, je ne sais pas quel
11 est le degré de la violence dans ce pays.

12 Q. [12:55:05] Avez-vous appris ou vu que M. Ngaïssona donnait de l'argent pour
13 acheter des armes aux Anti-balaka, ou alors, faisait partie de cette distribution
14 d'armes et de munitions — et... et je parle là de la période en 2014 ?

15 R. [12:55:32] En fait, je n'ai jamais entendu cela. Et si, réellement, il faisait ça, je sais
16 que je ferais aussi partie. Il devait aussi m'appeler aussi pour... pour dire, mais j'ai
17 jamais écouté, j'ai jamais eu des informations quelconques sur ça, qui dit « voilà,
18 Ngaïssona a donné de l'argent, Ngaïssona a financé », je ne sais même pas.

19 Voilà, pour dire la vérité, j'ai aucune idée sur ça, je n'ai jamais entendu parler de ça.
20 Ce que j'ai entendu... entendu, que seulement que si un Anti-balaka meurt, parfois,
21 ses parents, ils voient Ngaïssona, il leur donne de l'argent pour aller faire les
22 funérailles, acheter le cercueil pour enterrer le défunt.

23 Q. [12:56:30] Avez-vous vu ou entendu dire que M. Ngaïssona, en tant que
24 coordinateur national, a joué un rôle essentiel pour le retour des véhicules qui
25 avaient été volés à des civils ?

26 R. [12:56:54] Non. Pour ce qui est là, à l'époque, moi, je ne m'intéressais pas tellement
27 à ce qui se passe au niveau de Coordination, au niveau des Anti-balaka à Bangui.

28 Moi, au début mois décembre, je... je m'intéresse à ce que, moi-même, je fais. Donc,

1 ce qui... ce qui se passe, je ne m'intéresse même pas à ça. Et c'est... c'est même pas
2 important pour moi. Donc, ça fait que je peux pas avoir des informations sur ça.

3 Q. [12:57:33] Dans votre témoignage aux enquêteurs du Bureau du Procureur,
4 lorsque vous parlez de la création de ce bureau à Berbérati, dont votre adjoint était
5 membre, vous avez dit qu'il n'y avait pas eu d'implication de la Coordination
6 nationale à Bangui, après Brazzaville, pour créer ce bureau. Donc, c'était votre
7 propre décision, sans que le coordonnateur national, M. Ngaissona, vous l'ait
8 demandé.

9 Et, donc, il s'agit de l'intercalaire 33 du classeur de l'Accusation, CAR-OTP-2107-
10 3584, page 3586.

11 Pouvez-vous expliquer aux juges de la Chambre pourquoi vous avez pris cette
12 initiative, consistant à organiser un bureau ?

13 R. [12:58:47] En fait, j'ai eu cette... cette idée, parce que je ne suis pas le seul fondateur
14 de cette mouvement. Le début, comme je vous ai dit, on était au nombre de six. Et
15 donc, quand on a mis... on a fait la vote, on m'a voté comme le ComZone, je ne peux
16 pas travailler seul. Je dois travailler avec ceux qu'on a débuté ensemble, les cinq-là.
17 C'est pourquoi j'ai formé le bureau. J'ai dit que « bon, comme je suis le
18 coordonnateur, voilà, toi, tu es le ComZone ; toi, tu es le secrétaire ; toi, tu peux être
19 le conseiller ; toi, tu es notre porte-parole, s'il y a quelque chose, tu peux passer à la
20 radio, mais, sinon, on peut t'envoyer aller faire des choses comme ça. C'est moi-
21 même qui a pris l'initiative de former, parce que chaque groupe des Anti-balaka sait
22 pourquoi ils sont devenus Anti-balaka. Donc, quant à nous, à Mambéré-Kadéï, on a
23 formulé notre raison pour laquelle on a décidé de rejoindre l'Anti-balaka.

24 Voilà pourquoi j'ai formé ce bureau.

25 M^e KNOOPS (interprétation) : [13:00:16] Merci.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:00:17] On va faire la pause
27 déjeuner, à présent.

28 Est-ce que vous avez une idée de la fin de votre contre-interrogatoire ?

- 1 M^e KNOOPS (interprétation) : [13:00:25] Je pense finir aujourd'hui.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:00:27] Je pensais aussi.
- 3 Et M. Vanderpuye a pris bonne note aussi de ce qui s'est dit au cours des deux
- 4 derniers jours.
- 5 Nous prenons la pause déjeuner et nous retrouvons tout à l'heure, 2 h 30.
- 6 M^{me} L'HUISSIÈRE : [13:00:49] Veuillez vous lever.
- 7 *(L'audience est suspendue à 13 h 00)*
- 8 *(L'audience est reprise en public à 14 h 31)*
- 9 M^{me} L'HUISSIÈRE : [14:31:09] Veuillez vous lever.
- 10 Veuillez vous asseoir.
- 11 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:31:23] Bon après-midi à
- 13 tous.
- 14 Maître Knoops, vous avez encore la parole.
- 15 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:31:47] Merci, Monsieur le Président.
- 16 Q. [14:31:54] Rebonjour, Monsieur le témoin.
- 17 Avant de passer à un autre sujet, et pour que tout soit bien clair, nous souhaitons
- 18 vous redemander le nombre de réunions que vous avez eues avec M. Ngaïssona
- 19 après Brazzaville.
- 20 Selon vos souvenirs, il y a eu une ou deux réunions à l'hôtel Azimut, après le Forum
- 21 de Brazzaville ?
- 22 *(Silence du témoin)*
- 23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:33:02] Peut-être, Maître
- 24 Knoops, pourrez-vous répéter la question.
- 25 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:33:07]
- 26 Q. [14:33:07] Monsieur Yapélé, savez-vous s'il y a eu une ou deux réunions de la
- 27 Coordination nationale après le Forum de Brazzaville, à l'hôtel Azimut ?
- 28 R. [14:33:30] J'ai assisté seulement à une seule réunion, après le Forum de Brazzaville

1 à l'hôtel Azimut.

2 Q. [14:33:44] Merci beaucoup, Monsieur.

3 Le sujet suivant porte plus précisément sur la personne de M. Ngaïssona, et son rôle
4 en tant que coordinateur national.

5 Ma première question, Monsieur... Monsieur Yapélé, est la suivante : un témoin de
6 l'Accusation a comparu devant cette Cour — il y a quelques semaines de cela —, et il
7 a accusé M. Ngaïssona d'avoir ordonné l'attaque sur Berbérati, et plus précisément,
8 d'avoir attaqué les Séléka à Poto-Poto — et au fin du dossier, il s'agit de la
9 référence P-2556, transcription version anglaise, page... n° 145, pages 11 à 12.

10 Qu'auriez-vous à dire sur ces accusations ? Quel serait votre commentaire à cet
11 égard ?

12 R. [14:35:03] En fait, je n'ai pas assez de commentaires sur ce sujet.

13 Et... j'ai une question à vous poser — désolé, si vous pouvez m'excuser : est-ce que
14 le bureau de la Coordination nationale a été mis en place à quel moment ? Et
15 l'attaque de Berbérati avait eu lieu... a eu lieu à quel moment ?

16 Vous voyez un peu ? Y a déjà une différence.

17 L'attaque de Berbérati est passée au mois de février et on a mis le bureau de la
18 Coordination en place, c'était au mois d'avril... mai ou avril, comme ça. Donc,
19 lorsque Patrice-Édouard Ngaïssona est devenu le coordinateur national des Anti-
20 balaka, il y avait déjà l'attaque de Berbérati.

21 Est-ce que vous comprenez un peu ?

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:35:56] Je pense qu'on a
23 notre réponse.

24 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:36:00] Oui, merci.

25 Q. [14:36:04] Le même témoin de l'Accusation — qui a comparu devant cette Cour il
26 y a plusieurs semaines — a déclaré que M. Aime Blaise avait envoyé... avait dirigé
27 son groupe à Berbérati pour attaquer la ville et vacciner les locaux, ce qui a mené à la
28 création des Anti-balaka à Berbérati. Voilà ce que nous a raconté l'individu qui est

1 venu devant cette Cour témoigner.

2 Quels seraient vos commentaires sur ça — sur cette déclaration de ce témoin ?

3 Quelle serait votre réponse à cela ?

4 R. [14:36:49] Je ne connais même pas M. Blaise. M. Blaise, c'est qui ? Je connais même
5 pas. Alors que c'est moi qui est le responsable des Anti-balaka à Berbérati, je ne le
6 connaissais pas.

7 Q. [14:37:09] Alors, peut-être que j'ai mal prononcé, Monsieur Yapélé.

8 C'est « Aimé ». « Aimé ». Vous l'avez mentionné hier, c'est « Aimé ».

9 Donc, le témoin de l'Accusation — qui est... qui a comparu devant cette Cour —, a
10 déclaré qu'Aimé est allé avec son groupe à Berbérati pour attaquer la ville et vacciner
11 les locaux, ce qui a suscité ensuite la création des Anti-balaka.

12 Et donc, la question que je vous posais, c'est quelle serait votre réponse à cette
13 déclaration ?

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:37:49] Je pense que c'est
15 plus facile si vous posez la question au témoin en lui demandant : « Est-ce que ça...
16 ça, c'est cohérent avec vos... avec vos souvenirs ? »

17 Q. [14:38:04] Donc, Monsieur le témoin, vous avez entendu ce qu'a dit l'avocat, est-ce
18 que ça correspond à votre connaissance ou à vos souvenirs ? Ou est-ce que c'est
19 faux ?

20 R. [14:38:14] C'est faux.

21 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:38:22]

22 Q. [14:38:24] Est-elle vrai — n'est-ce pas, Monsieur Yapélé — que vous êtes allé à
23 Carnot pour prendre vous-même le gris-gris, accompagné — je crois — de quatre ou
24 cinq de vos camarades ? Et vous les avez achetés sur place pour eux, et ça vous
25 permettait de vacciner Berbérati et sa population locale ultérieurement ?

26 Est-ce que c'est encore ce que vous soutenez — parce que c'est ce que vous aviez dit
27 aux enquêteurs, dans l'entretien que vous avez eu avec eux ?

28 R. [14:39:07] Oui, c'est bien réel.

1 Q. [14:39:14] Et pour finir, toujours sur ce même témoin de l'Accusation — qui a
2 comparu ici plusieurs... il y a de cela plusieurs semaines —, cette personne accusait
3 Monsieur... accuse M. Ngaïssona d'avoir ordonné le départ forcé des musulmans du
4 pays — et donc, aux fins du dossier, il s'agit de P-2556, transcription page 145 dans
5 la version anglaise, de 28 à 29.

6 Est-ce que ceci correspond avec vos souvenirs et ce que vous avez vécu ?

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:39:57] Monsieur
8 Vanderpuye.

9 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:39:59] Merci, Monsieur le Président.

10 Je ne pense pas que ce soit une question opportune, parce que le témoin n'établit
11 pas... le... le... mon confrère n'établit pas la base pour faciliter la réponse du... du
12 témoin.

13 Le... Il n'y a aucune indication que le témoin sache que... ce que faisait M. Ngaïssona
14 jusqu'à la fin du mois de... du mois de décembre, c'est-à-dire en février 2014. La
15 question s'étend bien au-delà de sa... ses... de ses connaissances.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:40:35]

17 Q. [14:40:36] Monsieur le témoin, est-ce que vous avez des informations selon
18 lesquelles... ou revient-il en mémoire des informations selon lesquelles
19 M. Ngaïssona aurait ordonné ce genre de choses ?

20 R. [14:40:48] Non.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:40:53] Et c'est ce « non »
22 que l'on remet en perspective, Monsieur Vanderpuye.

23 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:40:59] Oui, Monsieur le Président, la déclaration
24 du témoin 2556 parle précisément des ordres donnés aux ComZone et aux
25 coordinateurs régionaux, donc il y a une base à ma question.

26 Monsieur Yapélé, dans la même veine — et pour parler de... du cas des
27 musulmans —, j'aimerais vous demander, à vous, de bien vouloir regarder un
28 document qui se trouve à l'onglet n° 7 du classeur de la défense, CAR-OTP-2084-

1 0157.

2 (*L'huisserie d'audience s'exécute*)

3 Il s'agit d'un communiqué radiophonique du 28 juin 2014, émis par le coordinateur
4 national, M. Ngaïssona.

5 Et je vous demanderais de vous concentrer en particulier sur la dernière phrase du
6 premier paragraphe, celle qui commence par...

7 En fait, c'est une phrase assez longue.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:42:24] Oui, moi aussi, je... je
9 cherchais... je cherchais le début de la phrase — je ne dirais pas en vain, j'y suis
10 arrivé, mais enfin, effectivement, c'est une longue phrase, d'un demi paragraphe au
11 moins.

12 C'était le ramadan, à l'époque — peut-être que vous pourrez résumer un peu, pour
13 faciliter les choses, Maître.

14 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:42:46] Oui.

15 Q. [14:42:48] Monsieur Yapélé, c'est pour dire que M. Ngaïssona a publié un
16 communiqué dans lequel il... il garantissait aux musulmans une liberté de
17 mouvements pendant le ramadan. Et c'est, de fait, les derniers mots de la première
18 phrase, euh... du premier paragraphe — pardon.

19 Et ma question, c'est : avez-vous déjà vu ce document, ce... ce communiqué, avant —
20 ce communiqué du 28 juin 2014 ?

21 R. [14:43:25] Non.

22 Q. [14:43:32] Étiez-vous au courant de la position de M. Ngaïssona à l'époque — car
23 je suppose que ce communiqué a été émis, donc, avant le Forum de Brazzaville ?
24 Saviez-vous qu'il avait demandé à autoriser la liberté de mouvements de la
25 population musulmane pendant le ramadan ?

26 R. [14:44:05] Je n'ai aucune idée sur ça et je n'ai jamais écouté ça. Donc, je ne peux pas
27 dire quoi que ce soit.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:44:15] Maître Knoops, pour

1 revenir sur la dernière objection de M. Vanderpuye — que je n'ai pas reçue, mais
2 enfin —, il a quand même un point en ce qui concerne ce témoin : il n'a pas
3 nécessairement connaissance des agissements de M. Ngaïssona. Il n'a pas eu
4 beaucoup de contacts avec lui, il a dit simplement l'avoir rencontré à Brazzaville.

5 Donc, je pense que vous pouvez peut-être raccourcir cette partie-là de votre
6 interrogatoire — je suggère, en tout cas.

7 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:44:55] Oui, peut-être une dernière question pour
8 M. Yapélé.

9 Q. [14:45:01] Pendant la réunion préparatoire à Brazzaville, ou même après le Forum
10 de Brazzaville, lors de la réunion à l'hôtel Azimut, quelle était la position de
11 M. Ngaïssona — si jamais il l'a exprimée au cours de ces occasions-là — par rapport
12 à la population musulmane ?

13 R. [14:45:33] En fait, sur une situation de la population musulmane, je n'ai jamais
14 écouté un mot à la bouche du coordinateur général, mais en fait, dans... dans la salle
15 de réunion, il nous donne seulement que des conseils et il nous parle réellement de
16 ce qui s'est passé au Forum de Brazzaville ; il nous donne les détails. Et c'est lui-
17 même qui est même... il est comme notre conseiller, c'est lui qui nous guide, qui nous
18 dirige. Et c'est lui-même qui a calmé tous les Anti-balaka, sans vous mentir.

19 Si ce n'était pas lui qui... qui était à la tête de... de ce mouvement, je ne sais pas ce qui
20 va se passer après. Ça serait la catastrophe. Mais Ngaïssona a fait toute nécessaire
21 pour mettre en place ce qui est à son niveau.

22 Q. [14:46:46] Merci.

23 Vous étiez sans aucun doute à l'hôpital à cette époque-là, mais avez-vous entendu à
24 un moment, Monsieur Yapélé, ce communiqué de presse ou, en tout cas, le message
25 contenu dans le communauté, qui aurait été présenté à Berbérati par
26 M. Naingoudjou ?

27 C'est une personne, un monsieur qui est venu d'une délégation de la Coordination
28 — selon les éléments dont dispose la Cour, et je fais là référence à P-2324. Donc, ma

1 question, c'est : est-ce que, après coup, vous avez entendu parler de cette délégation
2 qui est venue à Berbérati...

3 R. [14:48:07] Oui.

4 Q. [14:48:08] ... où ce communiqué aurait pu être présenté ?

5 R. [14:48:11] Si. En fait, c'était le chargé de mission, Jean-Louis, et lorsqu'il est venu à
6 Berbérati, là y avait des... des mésententes entre les autorités et nous, et ceux de la
7 MINUSCA. Parce que tous... tous les invités ont les copies de la cessation des
8 hostilités. Et parfois, la MINUSCA accuse les... les Balaka. Parfois, pour les autorités
9 locales, c'est les Peul. Donc, leur premier but, c'est de régler le nom des Anti-balaka.
10 Et c'est à cause de ça que le coordinateur a envoyé le chargé de mission de venir
11 nous réunir ensemble et montrer les documents... toutes les documents qu'on a
12 signés à Brazzaville. Donc, montrer aux... aux autorités de la ville et aux
13 responsables de la MINUSCA, et montrer aussi au président de la jeunesse, et ceux
14 qui sont dans la ville, de prendre connaissance.

15 Et ça fait que certains Anti-balaka qui sont dans la ville, qui n'étaient pas à Bangui
16 pour assister à cette réunion, et qui ne veulent même pas m'écouter, a eu la chance,
17 par le visite de ce chargé de mission, pour accepter à certaines choses que je les ai
18 dits auparavant.

19 Donc, le but de cette mission, c'est d'aller donner d'éclaircissements sur ce qui s'est
20 passé réellement à Brazzaville. Moi, c'était le but de son visite.

21 Q. [14:49:56] D'accord.

22 Monsieur Yapélé, vous avez déjà parlé — hier — du poste de coordinateur
23 préfectoral qui était le vôtre. Et dans la déclaration que vous avez faite au Bureau du
24 Procureur — c'est l'onglet n° 27, CAR-OTP-2107-3428, page 3349 —, vous dites
25 qu'« après Brazzaville, il a été décidé que chaque préfecture aurait son
26 coordinateur ».

27 Pouvez-vous dire à la Cour combien de temps, après Brazzaville, a-t-il passé jusqu'à
28 ce que cette institution soit établie — c'est-à-dire, ce... ce poste de coordinateur

1 provincial ou préfectoral ? Combien de temps après Brazzaville a-t-il été créé ? Était-
2 ce quelques jours après Brazzaville ? Était-ce quelques semaines, quelque mois,
3 après ?

4 R. [14:51:30] C'était deux semaines après l'accord de Brazzaville.

5 Donc, une fois, après la réunion qui s'est tenue ici, à Bangui, au niveau de
6 Coordination, au niveau de la... de l'hôtel Azimut, on est rentrés dans notre zone. Et
7 j'ai convoqué toutes les ComZone — ceux de Carnot, Amada-Gaza, et puis cette
8 petite sous-préfecture qui est... qui est alentour de Berbérati — de venir à Berbérati.
9 Et ils ont venus, on a passé deux jours, on a fait des réunions, et c'est pas parce
10 qu'il... On m'a pris le coordonnateur parce que je suis à Berbérati, et c'est Berbérati
11 qui est... qui est la préfecture.

12 Il y avait des anciens, comme les gens comme Aimé, qui sont des anciens des Anti-
13 balaka, qui était un ancien avant moi, qui devait être coordonnateur, mais comme il
14 est à Carnot, et Carnot, c'est une sous-préfecture, et que, moi, je suis à Berbérati,
15 comme Berbérati, c'est la... c'est la préfecture, c'est pour cela qu'on m'a pris comme
16 coordonnateur.

17 Donc, tout ce qui se passe dans l'alentour de... de... dans Mambéré-Kadéï, c'est moi
18 qui doit coordonner au niveau de la Coordination nationale à Bangui. Donc, c'est de
19 là qu'on a mis le bureau et c'est moi qui est le coordonnateur.

20 Q. [14:53:02] Monsieur Yapélé, connaissez-vous les personnes nommées
21 Barthelemy (*phon.*) et Sylvain Namsenmo — si j'ai bien prononcé ?

22 R. [14:53:22] En fait, si je me souviens, Barthelemy (*phon.*) fait partie des Anti-balaka
23 de Carnot.

24 Q. [14:53:36] Et est-il devenu coordinateur régional, après Brazzaville ?

25 R. [14:53:47] Non.

26 Q. [14:53:53] Et qu'en est-il d'une personne nommée Sylvain Namsenmo ?

27 R. [14:54:04] Non.

28 Q. [14:54:10] Donc, lorsqu'un témoin de l'Accusation — qui a comparu devant cette

1 Cour il y a plusieurs semaines — indiquait que ces deux personnes avaient été
2 nommées par M. Ngaissona, avant Brazzaville, comme coordinateurs régionaux,
3 qu'auriez-vous à dire là-dessus ?

4 R. [14:54:28] Mais, en fait, je sais pas comment vous avez eu cette information. Celui
5 qui vous a donné cette information, il a donné par la mauvaise foi contre les Anti-
6 balaka. Ou bien, il a été payé pour donner des informations comme ça.

7 Mais toutes les questions que vous m'avez posées ici sur lui, toutes, c'est... c'est des...
8 des fausses informations. Et moi, je connais... je connais les Centrafricains. Si c'est un
9 Centrafricain, c'est réellement que c'est un Centrafricain dit ça, il a été payé pour
10 aller mentir, et c'est pas bien ; c'est notre nation Et si, aujourd'hui... si c'est pas grâce
11 aux Anti-balaka, je ne sais pas quel est le sort des populations civiles centrafricaines.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:55:13] Monsieur
13 Vanderpuye, votre objection arrive un peu tard, mais je vous donne quand même la
14 parole.

15 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:55:20] Oui, c'est juste question de principe,
16 Monsieur le Président.

17 Je n'ai pas de problème avec des questions sur des faits posées au témoin, mais
18 demander des commentaires sur d'autres témoins qui ont témoigné par ailleurs, ça
19 me paraît un... un peu plus difficile.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:55:36] Oui, j'ai aussi noté
21 que Monsieur.... M^e Knoops l'a fait deux fois, déjà, je crois, avant la pause. C'est juste
22 une question de libellé, si vous voulez, de façon de dire, je... Il faut pas demander
23 des commentaires, il faut simplement demander au témoin s'il a connaissance — par
24 exemple, c'est comme ça que je l'ai posé —, mais on peut le dire différemment : s'il a
25 connaissance ou est-ce que ceci a été porté à sa connaissance, et cetera, des... plutôt
26 de... des choses comme ça.

27 Et... Et ensuite, le commentaire à un autre inconvénient, c'est qu'il tend à susciter,
28 chez le témoin — les témoins en général, hein, pas celui-ci en particulier — mais des

1 réponses très longues. Voilà.

2 Merci.

3 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:56:25] Merci, Monsieur le Président.

4 Q. [14:56:27] Monsieur Yapélé, vous nous avez dit hier — transcription temps réel en
5 anglais, pages 52, 53 — que toute l'idée de créer une coordination préfectorale après
6 Brazzaville était une idée de M. Ngaïssona.

7 Pouvez-vous expliquer à la Cour quelle était l'idée derrière cette proposition ?

8 Pourquoi se doter de coordinateurs provinciaux ? Est-ce que M. Ngaïssona vous a
9 expliqué — à vous ou à quelqu'un —, à un moment, quel était l'objectif de la création
10 de cette institution, quel était son objet ?

11 R. [14:57:15] Non, en fait, c'est nous-mêmes, les ComZone des provinces qui a
12 suggéré le cas au coordonnateur national, en disant qu'il... il faut qu'on (*inaudible*)
13 chaque préfecture d'avoir... devait avoir son coordinateur provincial.

14 Donc, c'est au coordinateur provincial de sillonner dans les préfectures, dans les
15 petites villages, recueillir des informations, et donner au niveau de la Coordination
16 nationale. C'est nous-mêmes qui a suggéré le cas au coordinateur national, et il a
17 accepté, il a dit que c'est une bonne initiative. Parce qu'il y avait des informations
18 dans les arrière-pays — des petites... petites villes, les petites villages — qui lui
19 échappent souvent. Et grâce à... à nous, ses représentants, qui sommes des
20 coordonnateurs provincial, qui va lui donner des... des détails concrets sur les
21 informations, parfois, qui lui au téléphone. Donc, c'est nous-mêmes qui lui a suggéré
22 le cas.

23 Q. [14:58:26] Merci, Monsieur le témoin.

24 Pour poursuivre sur le rôle de M. Ngaïssona — après Brazzaville, en particulier —,
25 j'aimerais vous montrer un document.

26 Me KNOOPS (interprétation) : [14:58:38] C'est l'onglet 6 du classeur de la Défense,
27 CAR-OTP-2127-6169, page 6172, paragraphe 23.

28 Il s'agit d'un rapport d'enquête du... d'un deuxième entretien non achevé d'un

1 accusé... d'un témoin de l'Accusation — pardon —, P-1521, et dont l'identité ne doit
2 pas être divulguée au témoin, bien sûr.

3 *(L'huisserie d'audience s'exécute)*

4 Q. [14:59:28] Au paragraphe 23 — disais-je — de ce rapport d'enquête, il est dit — je
5 vais le résumer, Monsieur Yapélé — que la Coordination nationale veut pacifier le
6 pays, aller aux élections et, à travers ces élections, satisfaire ses hommes.

7 « Le coordinateur national a dit à Chiki Chiki de lever ses barrières, parce que les
8 provisions ne pouvaient pas arriver à travers les routes de cette zone. On l'appelait
9 au téléphone, et Chiki Chiki nous a écoutés. »

10 Donc ma question, Monsieur, est : vous souvenez-vous si M. Ngaïssona vous a
11 demandé de faire partie de cette action visant à lever les barrières, pour pouvoir
12 recevoir les marchandises dans la zone ?

13 R. [15:00:36] C'est-à-dire, qui a mis même la... les... les barrières ? C'est une question
14 qui me paraît étrange.

15 Parce qu'il y avait pas, même à l'époque, donc, j'essaie... j'étais le ComZone avant de
16 devenir coordonnateur, il n'y a aucune barrière des Anti-balaka dans mon... dans la
17 Mambéré-Kadéï. Si, aujourd'hui, vous... vous parlez de barrières, je comprends pas.
18 Vous parlez de quel... quel genre de barrières ?

19 Q. [15:01:09] Des barrages routiers, par exemple.

20 R. [15:01:15] Mais il n'y a pas... il n'y a pas une barrière ou des barrages routiers dans
21 la Mambéré-Kadéï, dans les Anti-balaka.

22 Avec moi-même en tant que ComZone, je sais pourquoi on est devenu anti-balaka.
23 Donc, on n'est pas devenus des autorités, nous ne sommes pas des rebelles pour aller
24 imposer aux populations ou aux commerçants, ou aux transporteurs, de nous
25 donner de l'argent et mettre la barrière. Pour quelle raison on va maintenir cette
26 barrière ?

27 Q. [15:01:50] Monsieur Yaparé, est-ce que M. Ngaïssona, lors d'une des réunions que
28 vous avez eues avec lui dans le cadre de la préparation, ou après Brazzaville, à

1 l'hôtel Azimut, est-ce qu'il a expliqué aux participants de la réunion la manière dont
2 il avait l'intention de pacifier le pays ? Est-ce qu'il avait un plan ? Ou alors, est-ce
3 qu'il a expliqué quels instruments il était sur le point d'utiliser pour pacifier le pays ?

4 R. [15:02:34] Merci, c'est une bonne question.

5 Au fait, après le Forum de Brazzaville, et justement, dans... dans... dans la salle de
6 réunion de l'autre... l'hôtel Azimut, il nous a bien dit : « On a décaissé, l'État
7 centrafricain a décaissé une somme d'argent... euh... pour que... » — le mot
8 m'échappe un peu — « ... pour garder les... les Séléka et les Anti-balaka sur place. Et
9 pour les Balaka... pour les Anti... pour... pour les Anti-balaka, c'est pas encore prêt,
10 mais pour les Séléka, les Séléka sont cantonnés dans certaines bases à Bangui, plus
11 de trois ou quatre bases. »

12 Donc ce qui est là, il va poursuivre la négociation avec le gouvernement pour avoir...
13 s'il peut avoir les moyens de cantonner les Anti-balaka, pour qu'ils ne sortent pas
14 aller faire du désordre, et c'est ça.

15 Donc, toute ce que le coordinateur nous donne... nous dit, c'est... c'est des conseils,
16 quoi. Que c'est notre pays, on doit cesser tout, on doit arrêter tout et reprendre nos
17 anciennes activités comme avant, et faire avancer le pays. Souvent, ce qu'il nous...
18 nous dit souvent.

19 Q. [15:04:09] Vous avez dit que vous ne pouviez pas trouver les mots ; est-ce que
20 vous cherchiez le mot « cantonnement », peut-être ?

21 R. [15:04:20] Oui.

22 Q. [15:04:25] J'ai remarqué que... — dans votre déclaration, faite aux enquêteurs du
23 Bureau du Procureur — que le cantonnement des éléments était si important que,
24 s'ils n'étaient pas cantonnés dans un quartier, eh bien, ils pouvaient se mettre à
25 commettre des vols ou à commettre d'autres méfaits contre la population — et c'est à
26 l'intercalaire 29 du classeur de l'Accusation, CAR-OTP-2107-3483, page 3495.

27 La question que je souhaite vous poser, Monsieur Yapélé, est la suivante : est-ce que
28 M. Ngaissona, dans la réunion à laquelle vous avez assisté avec lui à l'hôtel Azimut,

1 a parlé de l'importance des cantonnements ? Et si tel est le cas, qu'a-t-il dit à ce sujet ?

2 R. [15:05:47] Bon, en fait, l'importance du cantonnement, c'est pour éviter le désordre
3 de certains éléments incontrôlés. Donc, comprenez, les Anti-balaka, c'est toujours les
4 populations civiles. Et on n'a pas un endroit qu'on dort ensemble ou un endroit
5 qu'on... qu'on reste souvent ensemble et passer la nuit à tout moment ensemble.
6 Donc, chacun dort chez lui. Donc, parfois, le matin, il vient là où... il vient, par...
7 par... par exemple, chez moi, comme je suis le ComZone. Si y avait des réunions, je...
8 je les appelle, ils viennent chez moi, mais chacun dort chez lui, dans certains
9 quartiers différemment.

10 Et c'est le cas qu'on a suggéré au niveau... à la Forum de Brazzaville : si l'État peut
11 faire un effort et essayer de voir avec le coordonnateur national de trouver moyen de
12 cantonner tous les Anti-balaka, pour qu'il n'y a pas du désordre dans certains
13 quartiers.

14 Pareil, si quelqu'un dort chez lui et qu'il a une arme chez lui, il peut sortir pour aller
15 faire le braquage, faire quelque chose qui n'est pas ordonné par le coordonnateur. Et
16 ça va revenir, et le... ça va retomber sur le coordinateur que, voilà, ce sont les Anti-
17 balaka, après la cessation des hostilités à Brazzaville, qui commencent... qui... qui
18 continuent toujours à faire les exactions.

19 Donc, pour éviter tout ça, il faut cantonner tout... toutes les éléments, et il va essayer
20 de voir avec le gouvernement pour trouver un moyen en place.

21 Q. [15:07:35] Monsieur Yapélé, vous savez quelle a été l'issue des efforts du
22 coordinateur national en ce qui concerne ce... ce cantonnement, n'est-ce pas ? Quel a
23 été le résultat de ces efforts ?

24 R. [15:07:57] C'est pour arrêter les hostilités.

25 Q. [15:08:08] Oui, mais je veux dire : est-ce que M. Ngaissona a réussi ? Est-ce que ses
26 efforts ont été couronnés de succès ?

27 R. [15:08:21] Oui, il a réussi, malgré que l'État n'a pas débloqué un moyen à sa
28 disposition pour faire cantonner les Anti-balaka, mais par le courage et la volonté

1 qu'il a pris pour nous appeler et nous donner des conseils.

2 Et nous-mêmes, consciencieusement, en tant que citoyens centrafricains, on a adhéré
3 à ce qu'il nous dit et arrêté les malfrats, les enfermer et... et faire tout ce qu'il nous a
4 dit, quoi. D'arrêter les cessations des hostilités et vivre ensemble pour que la paix
5 revienne.

6 Q. [15:09:05] Merci. Avant d'en arriver à mon dernier sujet, Monsieur Yapélé, j'aurais
7 une demande à vous faire — pour préciser ce que vous avez dit.

8 Il y a quelques minutes de cela, je vous ai parlé de M. Bartholomé et de M. Sylvain
9 Namsenmo, qui — d'après un témoin de l'Accusation — ont été nommés par
10 M. Ngaïssona en tant que coordinateurs préfectoraux avant Brazzaville. En fait, nous
11 faisons référence à M. Sylvain Sinakolo.

12 Et ma question est : est-ce que ce nom change la réponse que vous m'avez donnée ?

13 Donc, la question de savoir si ces deux individus ont été nommés par M. Ngaïssona.

14 Donc, pour ce qui est, plus particulièrement, de Sylvain Sinakolo.

15 R. [15:10:10] Bon, en fait, y a un souci, je... c'est tellement difficile pour vous de
16 comprendre.

17 À l'époque des conflits, je peux vous donner un exemple typique sur le... le premier
18 collaborateur que vous connaissez bien le nom : Seregaza. Seregaza, c'est... c'est peut-
19 être un première classe de l'armée centrafricain, mais après, dès qu'il est devenu
20 Balaka, il a quitté Garam Boulaye, aller à Gamboula. C'est de Gamboula qu'ils ont
21 appris que je suis à l'hôpital. Il est venu me rendre visite, mais arrivé à Berbérati, il
22 s'est nommé lui-même « capitaine Seregaza ». Vous comprenez ? Ou ça peut être la
23 même chose que Sylvain Boukira (*phon.*) s'est prononcé coordinateur dans les petites
24 villages, pour faire ses racketages... racketages — désolé, il faut m'excuser.

25 Ça peut être aussi comme ça, mais moi, personnellement, je connais pas quelqu'un
26 comme ça, comme coordonnateur à l'époque.

27 Q. [15:11:26] Merci, Monsieur Yapélé.

28 Donc, le dernier sujet que nous allons aborder porte sur le voyage à Nairobi, et la

1 création du PCUD.

2 Tout d'abord, d'après ce que j'ai compris, M. Ngaïssona avait l'intention de
3 transformer les Anti-balaka en mouvement politique.

4 Quand avez-vous parlé de cette intention de M. Ngaïssona pour la première fois, à
5 savoir qu'il voulait que les Anti-balaka deviennent un mouvement ou un parti
6 politique ? Combien de semaines ou de mois après Brazzaville avez-vous entendu
7 parler de cela — et je parle de l'initiative en question ?

8 R. [15:12:24] En fait, après le Forum de Brazzaville, on était revenus, rentrés. Moi-
9 même, je suis parti à Berbérati, rester là-bas, mais plus tard, j'ai eu l'appel au niveau
10 de Coordination, que toutes les coordonnateurs et les ComZone devaient remonter à
11 Bangui pour assister à une réunion au niveau de la Coordination nationale, celle-là
12 même (*inaudible*) ; on a quitté là-bas pour venir assister à cette réunion.

13 Q. [15:13:08] Est-il exact que M. Ngaïssona était... ou essayait de transformer les
14 Anti-balaka en mouvement politique pour des raisons bien précises ? Est-ce qu'il y
15 avait des raisons qui sous-tendaient cette proposition — pour autant que vous le
16 sachiez ? Est-ce qu'il vous a expliqué ou est-ce que vous avez entendu dire pourquoi
17 il souhaitait transformer les Anti-balaka en mouvement politique ?

18 R. [15:13:48] Bon, en fait, le jour où, moi-même, j'ai appris, c'était le jour de réunion
19 que je suis venu avec toutes les ComZone. On était chez le coordinateur, même chez
20 lui à la maison. C'était tous les ComZone et toutes les... les coordonnateurs des Anti-
21 balaka de la Centrafrique. Et on ne sait même pas quel est le but de cette réunion.
22 C'est après que, lui-même, le coordinateur en personne a pris la parole, a dit : « Par
23 rapport à ce qui s'est passé depuis le début du conflit, jusqu'avant le Forum de
24 Brazzaville, et après le Forum de Brazzaville, on n'a aucune personne qui nous
25 soutienne. Nous, nous sommes des populations civiles. Y a aucun parti politique qui
26 nous soutient et tout le monde rejette notre recours, même au niveau des
27 coordinations, au niveau de la médiation nationale, au niveau de la MINUSCA, au
28 niveau du gouvernement, et cetera. »

1 C'est pour cela, comme lui-même, il voit que les patriotes anti-balaka sont nombreux
2 et qu'ils sont abandonnés, donc, il veut transformer cet mouvement à un parti
3 politique.

4 Et s'il transforme ce mouvement en parti politique, il sait comment canaliser et
5 orienter le... le parti. Et moi-même, j'ai... C'est de ce jour-là qu'il nous a dit,
6 brièvement, comme ça, et il a...

7 Ça va, ça va.

8 Q. [15:15:45] Monsieur, est-il exact que M. Ngaiissona a donné, à tous ceux qui étaient
9 présents à la réunion que vous venez de décrire, le choix de rejoindre ou non ce
10 parti ?

11 R. [15:16:06] Il a suggéré le cas. Il a dit il voulait transformer ce mouvement à un
12 parti politique. Et celui qui est d'accord, il peut adhérer ; et celui qui n'est pas
13 d'accord, il peut rester dans son parti qu'il a été auparavant. Donc, le coordonnateur
14 n'a pas forcé quelqu'un pour dire que « non, comme vous êtes tous des Anti-balaka,
15 vous êtes toutes les coordinateurs, des ComZone des Anti-balaka,
16 qu'obligatoirement vous allez adhérer à mon parti. » Il n'a pas forcé tout...
17 quelqu'un, mais il dit seulement qu'il a l'intention de créer un parti politique au nom
18 du mouvement. Et celui qui est d'accord, qui peut adhérer, il adhère, et celui qui
19 veut rester anti-balaka, et pendant les élections, il peut rester dans son ancien parti
20 politique ; il peut rester.

21 Q. [15:17:07] Monsieur Yapélé, quelle était votre position à cette époque-là — au
22 regard de cette idée ?

23 R. [15:17:19] Ah ! Moi-même, le jour-là, j'ai claqué la main, et je me suis levé. Et j'ai
24 dit clairement au coordonnateur que « ce mouvement que tu vois, c'est un
25 mouvement patriotique, et c'est toute la République centrafricaine qui sont réunis
26 ici ».

27 Et avant... Exemple, je donne un exemple sur moi-même : avant de devenir un Anti-
28 balaka, chaque personne ici a son parti politique, mais, moi, je suis apolitique, je fais

1 jamais la politique, et chaque personne ici a son parti politique. C'est pas parce qu'on
2 est des Anti-balaka qu'on doit accepter... accepter ton... ton... ton parti. J'ai ma... ma...
3 ma raison à moi, parce que je... j'aime pas faire la politique. C'est ce que j'ai déclaré
4 le même jour, que « c'est ton initiative, tu sais pourquoi tu voulais transformer ce
5 mouvement anti-Balaka en parti politique, mais, moi, je ne suis pas dans la
6 politique ». Donc, s'il y a certains qui... qui ont pris la... l'initiative, aussi.

7 Q. [15:18:36] Saviez-vous, à cette époque-là, ou l'avez-vous appris plus tard, quelle
8 était la position de Maxime Mokom eu égard à l'idée de M. Ngaïssona consistant à
9 transformer les Anti-balaka en parti politique ?

10 R. [15:18:56] Mais, en fait, Maxime Mokom fait partie de les staffs du coordonnateur
11 Patrice-Édouard Ngaïssona, donc ça peut être... ils... ils ont déjà une entente entre
12 eux au niveau de leur bureau.

13 Moi, je ne sais pas où ils sont entendus, où ils ont dit quoi avant de nous appeler et
14 venir nous déclarer cela, moi, je ne sais même pas. Donc, il est au niveau de la
15 Coordination, donc, c'est eux-mêmes qui connaît leurs secrets là-bas.

16 Q. [15:19:34] Mais à un moment donné, M. Mokom a quitté le groupe de
17 M. Ngaïssona pour créer sa propre coordination, n'est-ce pas ?

18 R. [15:19:46] Oui.

19 Q. [15:19:50] Et pourriez-vous nous dire pourquoi M. Mokom a quitté le groupe de
20 M. Ngaïssona ?

21 R. [15:20:06] D'accord. Ça peut prendre un peu long, si vous me permettez.

22 Moi, quand j'étais à Berbérati, j'ai reçu l'appel de Maxime Mokom. Il m'a dit :
23 « Prépare-toi, on est en train de voir. Si c'est bon, je vais t'appeler dans la soirée ou
24 demain matin, et t'informer pour que tu viens à Bangui. Il y a un déplacement des
25 Anti-balaka. » Mais il ne m'a pas dit que c'était... leur destination était pour Nairobi.
26 J'ai dit : « O.K., d'accord, si y a quelque chose, rappelle-moi. » Et dans la soirée, étais
27 avec Mapao, on était là ensemble, chez moi, à la maison. J'ai reçu encore un coup
28 d'appel que « bon, il faut que tu viennes à Bangui, il y a un déplacement les... des

1 Anti-balaka ». C'est Mokom qui m'a appelé, à 17 heures, que c'est confirmé. « Il faut
2 que demain tu sois à Bangui. » J'ai dit « d'accord, je vais passer. » J'ai quitté Berbérati
3 à 22 heures pour venir. Je suis arrivé à Bangui presque 10 heures, comme ça.
4 Je l'ai appelé que « me voici, je suis déjà arrivé à Bangui, mais je vais aller prendre un
5 hôtel ». Je suis parti prendre un hôtel et, le soir, je suis parti directement chez lui, à la
6 maison. J'ai dit : « C'est comment ? » ; il dit : « Ça va, mon petit ? Tu es venu. » Je lui
7 ai répondu « oui ». Il dit « Comment va la route ? », j'ai dit « Bien. » (*Inaudible*) « ...
8 un voyage, on va déplacer pour aller à Nairobi, au Kenya. C'était juste un forum
9 entre les Balaka et les Séléka. D'accord ? » « D'accord, O.K. », « Je vais t'appeler dès
10 que le départ sera programmé. »
11 Comme étant que, moi, je savais que, lui, il travaille dans le même Coordination avec
12 Patrice-Édouard Ngaïssona, et c'est lui-même qui m'a appelé pendant les préparatifs
13 du Forum de Brazzaville, donc c'est que le coordinateur national était au courant de
14 tout ce qui s'est passé.
15 Le lendemain matin, il m'a appelé, il m'a dit que « Ah ! Le vol sera dans la journée, il
16 faut qu'on s'apprête, on parle de ça à l'aéroport. »
17 Un fois arrivé à l'aéroport, je lui ai posé la question : « Mais le coordonnateur est
18 où ? » Il dit : « Il est dans... Il va venir après avec la Présidente, mais il a envoyé un
19 représentant qui nous attend déjà à Nairobi, et c'est... c'est Kokaté, Joachim Kokaté. »
20 « O.K. pas de problème. »
21 On a pris le vol, on a atterri à Brazzaville. Brazzaville, on a quitté. Une fois arrivés à
22 Nairobi, y a un bus qui est venu nous prendre à l'aéroport. Arrivés à l'hôtel, c'est
23 Joachim Kokaté qui est à la réception, c'est lui-même qui nous reçus ; il nous a
24 accueillis. S'est salués, après, il nous a donné la clé de la chambre, on est parti
25 dormir.
26 Et le matin, on faisait un petite (*inaudible*) réunion entre nous. J'ai reposé encore la
27 question : « Mais comment ça se fait que, vous, les membres du bureau de la
28 Coordination, vous êtes là, et le coordonnateur n'est pas là ? » Ils m'ont dit que « le

1 coordonnateur va venir avec la Présidente de la transition, dès qu'on va parapher le
2 Forum. » « O.K., pas souci. »

3 On a débuté le Forum un mois, deux mois... Au moment du troisième mois,
4 maintenant, le coordinateur... Bon, en fait, on a reçu une copie, au moment de notre
5 Forum, on a partagé en disant que le coordonnateur national, Patrice-Édouard
6 Ngaïssona, dit qu'il ne reconnaît pas les Anti-balaka qui sont à Nairobi. J'ignore la
7 raison pourquoi il a dit ça. Ou c'est la réalité ou c'est un faux document ; moi, j'en
8 sais rien. Parce que je suis toujours avec ceux qui travaillent dans la Coordination
9 avec lui.

10 On a essayé de continuer, continuer, continuer, jusqu'à le fin on a paraphé tout le
11 Forum de... de Nairobi, on a quitté Nairobi, on est rentré, on est arrivé à Brazzaville.
12 Dès qu'on a quitté Brazzaville pour Bangui, la Présidente a donné l'instruction qu'on
13 doit arrêter tous les Anti-balaka et les Séléka qui se sont réunis à Nairobi à leur
14 retour, parce qu'ils ont partis s'entendre là-bas pour venir faire le coup d'État.

15 On a passé plus de trois jours à... à Brazzaville, en disant au Président Sassou de voir
16 le problème de notre sécurité avant de rentrer à Bangui. Parce que c'est lui qui est le
17 médiateur de cette crise. Je ne sais pas, car c'est pour les grands, quelle est l'entente
18 entre lui, entre le Président Sassou et la Présidente de la transition. On dit « bon, le
19 vol c'est prévu pour demain ». (*Inaudible*) c'est notre pays. S'ils veulent nous
20 enfermer, on va faire la prison dans notre pays. Et c'est pour un but qui est bien, bien
21 déterminé, on va rentrer.

22 C'est de là qu'on est rentré, maintenant, sur Bangui. Une fois arrivés maintenant à
23 Bangui, c'est nous, les staffs... — si vous me permettez un peu — c'est nous, les
24 staffs, qui a quitté pour aller à Nairobi, qui a demandé qu'il y avait un don
25 d'Angola ; un don de 800 milliards qui a été donné par l'État angolais. Et ce don a été
26 donné à l'État centrafricain. Et c'est grâce à ce don qu'on devait cantonner les Séléka
27 et cantonner les Anti-balaka.

28 D'après nos investigations, à côté, ils ont cantonné les Séléka, mais où est l'argent

1 qu'on doit cantonner les Balaka ? Il faut... On veut avoir une éclaircissement sur cet
2 argent. On a suivi le cas à Mokom, comme on dit, ce n'est pas lui qui était le
3 coordonnateur lorsqu'on était à Brazzaville. Qu'est-ce qu'on va faire ? Il faut
4 organiser une réunion.

5 On a organisé une réunion, au niveau de la médiation nationale. On a fait venir tous
6 les ComZone et tous les coordonnateurs provincial. Y a un représentant des Nations
7 Unies qui était même là, j'ai oublié son nom, mais c'est un Congolais, qui était même
8 dans la salle. M. Kokaté était là, Maxime Mokom était là, Wénézoui était là ; et c'est
9 le coordonnateur national, Patrice-Édouard Ngaïssona, qui était absent. J'ai dit :
10 « Mais comment ? Qui va justifier ? » Dès qu'on a commencé les débats, on nous a
11 convoqués ici pour nous dire : « Il faut nous dire la vérité : où se trouve le don
12 d'Angola pour le cantonnement des Anti-balaka ? Car vous êtes les chefs, ici. Vous
13 avez détourné l'argent. Et nous, les ComZone et les ComZone internes, on n'arrive
14 plus à surveiller les Anti-balaka dans les arrière... arrière-pays, alors que vous avez
15 reçu l'argent pour le cantonnement, vous l'avez pas donné, et maintenant, le
16 problème est revenu sur nous. Qu'est-ce qu'on va faire ? »

17 Donc, là, il faut qu'on décide de trouver un autre coordonnateur qui peut nous
18 guider dans le bon sens. C'est de là, on a posé question à Wénézoui. « Wénézoui a
19 pris fuite, hier soir. » C'était dans la salle de réunion, en faisant... c'est comme s'il... il
20 faisait l'appel au téléphone. Il est sorti, il est parti.

21 Donc, les... les membres des anciens bureaux, ça restait seulement Joachim Kokaté et
22 Maxime Mokom. Comme les autres ne sont pas là, nous, les coordonnateurs et les
23 ComZone ont décidé de trouver un autre coordonnateur qui peut nous guider et qui
24 peut nous conduire pour une... une bonne sens, aller en... aller de l'avant. C'est de là
25 où il y avait une vote entre Maxime Mokom et Joachim Kokaté, qui majoritairement
26 a voté Maxime Mokom. C'est le jour-là qu'il est devenu coordinateur. C'est là où,
27 vous avez compris, mouvement est Mokom. C'était le but.

28 C'est justement à ce niveau que je peux vous expliquer ce que j'appris, ce que je...

1 moi...moi-même, j'ai compris.

2 Q. [15:28:39] Monsieur Yapélé, est-ce que M. Maxime Mokom — soit avant, pendant
3 ou après Nairobi — s'est exprimé auprès de vous ou d'autres à propos de l'idée de
4 M. Ngaïssona consistant à transformer les Anti-balaka en mouvement politique ?
5 Est-ce qu'il pensait que c'était une mauvaise idée ou une bonne idée ? Que vous a-t-il
6 dit à propos de cette idée de M. Ngaïssona ?

7 R. [15:29:14] En fait, il ne nous... il ne m'a pas... il m'a jamais parlé de... de cette idée.
8 À l'époque, lui, il était ensemble avec lui. Donc, il m'a pas parlé de ça, mais ou, peut-
9 être, il a dit aux autres coordinateurs ou aux autres ComZone, mais pas à moi.

10 Q. [15:29:33] Connaissez-vous le fait que Mokom avait quitté le groupe de
11 M. Ngaïssona parce qu'il souhaitait continuer à faire des Anti-balaka un groupe
12 d'autodéfense ? Et que, donc, il ne souhaitait pas travailler aux côtés de
13 M. Ngaïssona qui, pour sa part, pensait qu'il était temps de transformer les Anti-
14 balaka comme un... en... en... en mouvement politique, alors que Mokom voulait
15 continuer sur la ligne de l'autodéfense pour le retour de M. Bozizé.

16 R. [15:30:20] Non, en fait, mais ça, je sais que c'est à M. Mokom de répondre à cette
17 question. Lui-même, il sait pourquoi il ne s'entendait plus avec M. Ngaïssona,
18 pourquoi il a quitté la coordination de Ngaïssona pour aller créer son coordination.
19 Donc, c'est lui-même... c'est à lui de vous... de vous répondre.

20 Q. [15:30:43] Le 23 octobre 2014, il y a eu une réunion, avec M. Adamou Andala
21 comme président. Une réunion d'un grand nombre de ComZone, à propos de la
22 réunion... de la décision de M. Ngaïssona de faire des Anti-balaka un parti politique ;
23 vous en souvenez-vous ?

24 Vous souvenez vous, Monsieur Yapélé, d'avoir participé à cette réunion ?

25 R. [15:31:24] Si, mais je vous ai parlé de ça tout à l'heure. J'ai participé à cette réunion.

26 Q. [15:31:26] (*Intervention non interprétée*)

27 R. [15:31:27] J'étais là quand le... quand le coordonnateur a pris la parole et a dit il
28 veut transformer ce... le... le mouvement en un parti politique. Je l'ai dit que c'est une

1 vision à lui, que c'est pas une vision à tous les... les ComZone ou à tous les
2 coordonnateurs. Parce que, avant de devenir anti-balaka, chacun a son parti
3 politique. C'est pas parce qu'on est des Anti-balaka qu'on doit accepter tout ce que le
4 coordonnateur a dit. Donc, il y a certains Balaka qui ont choisi le camp de Patrice-
5 Édouard Ngaïssona, ils en sont partis ; et il y a aussi certains Anti-balaka, comme
6 nous, comme moi, qui a dit : « Moi, j'aime pas associer à une parti politique. Je suis
7 apolitique. » Y a les autres qui ont pris aussi leurs branches, de suivre leurs anciens
8 partis politiques. Moi, j'étais là le jour-là, mais j'ai fait mon choix à moi.

9 M^e KNOOPS (interprétation) : [15:32:29] (*Intervention non interprétée*)

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:32:30] Je pense que nous
11 pouvons avancer, Maître Knoops.

12 M^e KNOOPS (interprétation) : [15:32:35] Simplement, je souhaitais vous montrer un
13 document — le 10 du classeur de la Défense.

14 C'est un... le procès-verbal de cette réunion, du 23 octobre 2014 — donc, classeur de
15 la Défense, onglet n° 10, CAR-D30-0001-0082, et tout... plus précisément, la
16 page 0083.

17 Q. [15:33:15] Et j'attire l'attention de M. Yapélé sur le troisième paragraphe, celui qui
18 commence par : (*intervention en français*) « Il ressort de ces discussions et des débats
19 des participants un refus catégorique et unanimité à la... à la prétention de
20 M. Édouard-Patrice Ngaïssona de transformer le mouvement patriote et apolitique
21 d'autodéfense de l'Anti-balaka en un parti politique à travers la réaffirmation de
22 leurs fermes prétention ci-après : libérer la partie du territoire actuellement sous
23 contrôle des mercenaires tchadiens et soudanais ; assurer la protection de la
24 population en Centrafrique et de sa propre protection contre l'agressivité des
25 mercenaires non désarmés. »

26 (*Interprétation*) Ma question, Monsieur Yapélé, est la suivante : est-ce que ces... ces
27 informations signifient que M. Mokom pensait que les Séléka n'avaient pas encore
28 disparu du territoire, c'est-à-dire que les Anti-balaka devaient continuer comme

1 mouvement d'autodéfense, alors M. Ngaïssona s'opposait à cette idée-là ?

2 Est-ce que vous vous souvenez que ce sujet ait été débattu lors de cette réunion du
3 23 octobre 2014, à laquelle vous participiez ?

4 R. [15:35:18] Non.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:35:23] Le témoin a dit
6 « non ».

7 M^e KNOOPS (interprétation) : [15:35:27]

8 Q. [15:35:28] À la page 0086, vous trouverez un deuxième débat portant sur la
9 préparation de la restructuration de la Coordination — deuxième délibération.
10 L'Accusation vous a montré, hier, un document, à l'onglet 22, un document relatif au
11 budget de la restructuration de la Coordination.

12 Pouvez-vous être d'accord pour dire que ce document qu'on vous a montré hier — à
13 l'onglet 22, CAR-OTP-2101-0217 —, c'était le résultat de la décision de remplacer
14 M. Ngaïssona à la Coordination et de restructurer le mouvement autour de
15 M. Mokom ?

16 R. [15:36:29] Je n'ai pas pris la connaissance dudit document, si vous pouvez me
17 rappeler.

18 M^e KNOOPS (interprétation) : [15:36:38] On peut peut-être projeter le document, la
19 première page du document qui se trouve à l'onglet 22 du classeur de l'Accusation,
20 CAR-OTP-2101-0217.

21 (*L'huisserie d'audience s'exécute*)

22 Q. [15:36:53] On vous l'a montré hier, Monsieur le témoin. C'est l'Accusation qui
23 vous l'a montré, mais la question portait davantage sur le cadre temporel relatif à ce
24 document, qui n'était pas bien clair.

25 Vous voyez ce document, qui est intitulé : (*intervention en français*) « Budget originel
26 des coordinateurs et ComZone. »

27 (*Interprétation*) Donc, ce document, Monsieur Yapélé, est-ce que vous êtes d'accord
28 avec moi pour dire que c'est le résultat de la décision de remplacer M. Ngaïssona

1 comme coordinateur, qu'il n'allait plus être coordinateur, et ce, au mois
2 d'octobre 2014 ? Vous êtes d'accord ?

3 R. [15:37:53] Non, ça n'était pas la raison.

4 Si je vois bien, c'est la liste de présence de tous les ComZone et les coordinateurs qui
5 ont pu assister à cet appel du coordinateur national Ngaïssona.

6 Et c'est en participant à cet... à son appel, maintenant, qu'on a appris... qu'il nous dit
7 qu'il veut transformer le mouvement en un parti politique, mais il ne nous a pas
8 montré un document que quelqu'un qui dit « oui » peut signer, quelqu'un qui dit
9 « non » ne peut pas signer. Donc, il a dit seulement ouvertement qu'il veut
10 transformer ce mouvement en un parti politique. Celui qui est d'accord pour
11 adhérer, il adhère. Et celui qui n'est pas d'accord, il reste dans son camp, il reste
12 toujours Anti-balaka.

13 Q. [15:38:47] Mais, Monsieur Yapélé, si vous voulez bien regarder le titre de ce
14 document, il est dit : (*intervention en français*) « Pour la restructuration du bureau de
15 la Coordination nationale du mouvement des groupes d'autodéfense ».

16 R. [15:39:11] En fait, le document a été fait par qui ? D'abord, j'ai vu « Patriotes anti-
17 balaka, combattant, bureau exécutif des ComZone, secrétariat général », mais même,
18 le bureau exécutif des ComZone se trouve où ? Ça me paraît étrange.

19 Q. [15:39:33] (*Interprétation*) Mais vous souvenez-vous qu'après que cette décision
20 soit prise, en octobre, de restructurer la Coordination nationale sans M. Ngaïssona,
21 vous souvenez-vous, donc, que ce budget a été élaboré par Mokom ?

22 R. [15:39:56] En fait, je n'ai pas la réponse, je ne suivais même pas de ce... ce que vous
23 venez de me demander. Moi, ça... ça m'échappe, déjà.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (*interprétation*) : [15:40:11] Je pense, Maître
25 Knoops, qu'il faut passer à autre chose.

26 M^e KNOOPS (*interprétation*) : [15:40:16]

27 Q. [15:40:17] Monsieur Yapélé, vous souvenez-vous si M. Mokom, après Nairobi, a
28 mal parlé de M. Ngaïssona ? Il aurait dit — par exemple — qu'il avait détourné de

1 l'argent, qu'il est responsable de l'arrestation d'Anti-balaka, qu'il a conspiré avec
2 M. Samba-Panza, et cetera ; vous souvenez-vous de ce type d'accusations formulé
3 par M. Mokom à l'encontre de M. Ngaïssona ?

4 R. [15:41:00] Bon, en fait, vous-même, vous savez quand les gens étaient ensemble, si
5 y avait une division entre eux, donc, si y a une division, chacun part, maintenant,
6 cherche des raisons pour laquelle, lui-même, il s'est séparé de l'autre, lui-même s'est
7 séparé de l'autre.

8 Moi, je ne sais pas. Ce que lui-même pensait dans sa tête est différent de ce que, moi,
9 je pense dans ma tête.

10 Au début, eux, ils étaient tous ensemble, mais après, lorsqu'on était au Forum de...
11 de Nairobi, en rentrant, il nous dit que le coordinateur Ngaïssona nous traite comme
12 des bandits, des voleurs, qu'il dit nous ne sommes pas des Anti-balaka. C'est pour
13 cela qu'il n'a pas pris part au Forum de Nairobi. Donc, nous, on est convaincus. Et
14 maintenant, comme il dit qu'il a son coordinateur... coordination aile Mokom, on est
15 obligé d'aller le voir, assister à son réunion.

16 C'est après, lorsqu'il est devenu coordonnateur de son... en fait, aile Mokom, c'est
17 après son travail, ça nous plaît pas, nous, les vrais Anti-balaka. Parce que, en tant
18 que coordonnateur, tu dois travailler avec les ComZone, les coordonnateurs, et
19 travailler sur les vœux des ComZone et des coordonnateurs. Nous, on voit
20 maintenant que ça devient une... un tiraillement entre nous ; nous, les leaders, nous,
21 qui a souffert, nous, qui a combattu pour... pour... pour le pays. Donc, on est là à
22 souffert et, maintenant, les gens qui sont venus après le crise, ils ont pris maintenant
23 la tête du mouvement, y a des mécontentes entre eux. Donc, c'est qu'il y a quelque
24 chose, comme l'argent qu'ils ont bouffé en notre nom.

25 Par exemple, eux, ils sont auparavant au nombre de cinq ou six commandant la
26 Coordination. Y a Mokom, y a Ngaïssona, y a Kokaté, y a Wénézoui. Et jusqu'à... à
27 un moment donné, chacun cherche à créer son coordination. Donc, eux, il sait
28 pourquoi chacun cherche à créer son coordination pour s'en profiter. Et nous-

1 mêmes, maintenant, les vrais combattants, nous sommes abandonnés.

2 Donc, c'est eux-mêmes qui sont... si... c'est eux qui devaient répondre à leur... à cette
3 question. Moi, je sais pas quel est le vrai but de leur séparation.

4 Q. [15:43:33] Deux dernières questions, Monsieur Yapélé.

5 D'abord, un dernier document que j'aimerais vous montrer. C'est l'onglet n° 14 dans
6 le classeur de la Défense, CAR-OTP-2101-1821.

7 Il s'agit d'une lettre rédigée par M. Ngaïssona au mois d'avril 2014 et adressée au
8 Président de la transition. Dans cette lettre, il déclare son soutien en faveur de la paix
9 et de la réconciliation du pays.

10 Et ma question, Monsieur le témoin, est de savoir si vous vous souvenez si
11 M. Mokom a mentionné cette lettre devant vous à un moment ? après ou avant
12 Nairobi ?

13 R. [15:44:48] Ah ! J'ai aucune idée sur ça. Et vous savez, après le Forum de Nairobi,
14 qu'on est rentrés au pays, moi-même, j'ai assez réfléchi pourquoi il y a des
15 tiraillements entre les... les membres du bureau de Coordination nationale. Pourquoi
16 chacun veut créer sa Coordination ? Donc, c'est qu'il y a quelque chose, y a un intérêt
17 que, nous, les ComZone et les coordonnateurs provincial, on n'a pas pris
18 connaissance.

19 Donc, comme ça, dire déjà quelque chose, eux-mêmes, ils gèrent ce qu'ils peuvent
20 gérer, et nous, on reste à notre façon. Depuis le jour, depuis après le Forum de
21 Brazzaville, moi, j'ai repris... après le Forum de Nairobi, moi, j'ai repris mon ancienne
22 activité personnelle. Je faisais mes affaires depuis. Je n'ai ni le contact avec Ngaïssona
23 ni le contact avec Mokom. Ça fait plus de sept ans, six ans, déjà, aujourd'hui qu'on se
24 connaît même pas, qu'on s'appelait même pas, parce que ce qui nous a réuni, c'était
25 le mouvement, mais après les décisions du mouvement, on est... on s'était plus
26 appelé ni faire la connaissance, et cetera.

27 Donc, je ne sais pas pourquoi ça s'est passé comme ça. Donc, c'est à eux de répondre
28 pourquoi ils sont divisés, pourquoi ils font comme ça. Et nous-mêmes, on sait que

1 si... tout ce qu'on a fait, c'est pour l'intérêt du pays qu'on a fait.

2 Q. [15:46:24] Finalement, Monsieur Yapélé, vous nous avez dit aujourd'hui — en
3 réponse à l'une de mes questions — que si M. Ngaïssona n'avait pas été le
4 coordinateur national, le pays se serait trouvé dans une situation bien pire que celle
5 dans laquelle il se trouvait avant de devenir coordinateur.

6 Pourriez-vous expliquer — c'est pour finir — comment vous êtes arrivé à cette
7 observation, à cette opinion ?

8 R. [15:47:02] Oui, parce qu'il est le coordinateur national et, lui, il traite directement
9 avec le Président de la République. Il traite avec les hautes autorités, nations, et aussi
10 les hautes autorités représentants des Nations Unies qui sont là.

11 Et toute ce qu'il nous dit, on doit obéir à sa parole. Quand tu as... tu es né d'un papa,
12 si ton père dit « voilà, fait comme ça, mon fils, fait comme ça, mon enfant, fait
13 comme ça », tu dois accepter ce que ton père a dit. Donc, lui, il est notre papa, il est le
14 coordinateur des Anti-balaka, donc c'est notre père là-bas, on fait ce qu'il dit. On doit
15 obéir à ça et voir si ce qu'il dit est dans l'intérêt général de la nation.

16 Vous comprenez un peu ?

17 Et ce qu'il nous a dit, nous, on voit que c'est dans l'intérêt de la nation, on en a
18 accepté d'adhérer ensemble avec lui et respecter ce qu'il a dit.

19 M^e KNOOPS (interprétation) : [15:48:06] Merci beaucoup, Monsieur Yapélé, d'avoir
20 répondu à mes questions.

21 Monsieur le Président, je n'ai plus de questions.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:48:12] Merci.

23 Oui, Monsieur Vanderpuye, j'ai... j'ai vu votre geste, selon lequel je comprends que
24 vous avez deux questions.

25 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:48:21] Oui, à peu près deux questions.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:48:25] À peu près ou deux
27 questions ?

28 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:48:29] Deux... À peu près.

1 Merci, Monsieur le Président, j'espère n'avoir que deux questions qui procèdent de
2 ce contre-interrogatoire.

3 QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES DU PROCUREUR

4 PAR M. VANDERPUYE : [15:48:43]

5 Q. [15:48:43] D'abord, dire que vous avez mentionné, la réunion à l'hôtel Azimut
6 après les... le Forum de Brazzaville.

7 Comme vous parliez à l'instant de ce qu'avait dit M. Ngaïssona, à l'époque des
8 pourparlers, à la mi-juillet 2014, lorsque vous vous êtes réunis après, est-ce que
9 M. Ngaïssona a parlé des civils musulmans qui se trouvaient dans les enclaves de
10 Berbérati, ou de Carnot, ou de Boda, ou de Yaloké, ou de Bossangoa ? A-t-il
11 mentionné ces gens lors de cette réunion à l'hôtel Azimut ?

12 R. [15:49:28] Non.

13 Q. [15:49:34] Un autre document, qui vous a été... qui vous a été montré par M^e
14 Knoops — c'est l'onglet 10 de la... du classeur de Défense, CAR-D30-0001-0082, il
15 était projeté à l'écran il y a une seconde.

16 (*L'huisserie d'audience s'exécute*)

17 Il y a une phrase à propos de laquelle j'aimerais vous poser une question. Ça traite
18 d'une réunion dont vous dites avoir participé et à la... au cours... au cours de laquelle
19 il a été voté de remplacer M. Ngaïssona par M. Mokom.

20 Si on va à la page qui finit par 0084, la première phase du troisième paragraphe, en
21 partant du bas, c'est-à-dire si on va en bas de la page, ça commence par « les
22 participants ».

23 Donc, je vais lire en français — je cite : (*intervention en français*) « Les participants ont
24 unanimement et clairement défini, au regard du droit international et statut
25 juridique des Anti-balaka, ils refusent de se prêter aux jeux politiques de leur
26 coordinateur général, M. Édouard-Patrice Ngaïssona. »

27 (*Interprétation*) Donc, puisque vous participiez à cette réunion, cette référence qui est
28 faite : (*intervention en français*) « refusent de se prêter aux jeux politiques »

1 (*interprétation*), au « refus de se prêter aux jeux politiques », comment vous
2 comprenez cela ? Qu'est-ce que vous pensez que ça... ça... ça... ça veut dire?

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (*interprétation*) : [15:51:07] Je crois que vous
4 allez un peu trop vite, mais enfin, on a eu... on a tout eu. J'espère que le témoin a tout
5 compris à votre question.

6 M. VANDERPUYE (*interprétation*) : [15:51:19] Vous voulez que je répète ?

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (*interprétation*) : [15:51:22] Peut-être le relire,
8 Monsieur Vanderpuye. On a le temps. Prenez un peu... peu... un peu votre temps
9 pour que les interprètes puissent vous suivre, avant de poser votre question.

10 M. VANDERPUYE (*interprétation*) : [15:51:34] D'accord, je vais le lire en français.

11 Q. [15:51:36] (*Intervention en français*) « Les participants ont unanimement et
12 clairement défini, au regard du droit international, le statut juridique des Anti-
13 balaka et refusent de se prêter aux jeux politiques de leurs coordinateur général,
14 M. Édouard-Patrice Ngaïssona. »

15 (*Interprétation*) Ma question, à ce propos, est : que comprenez-vous avec cette
16 référence à « se prêter aux jeux politiques de leur coordinateur » ? Qu'est-ce que ça
17 veut dire, d'après vous ? Comment vous comprenez cela, cette phrase ?

18 R. [15:52:20] Le document même a été fait par qui ? Le document que vous venez de
19 montrer, c'est fait par qui ?

20 Moi, ne comprends pas. Je peux pas lire le document comme ça (*inaudible*). Qui est
21 l'auteur de ce... ce document ?

22 M. VANDERPUYE (*interprétation*) : [15:52:33] (*Intervention non interprétée*)

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (*interprétation*) : [15:52:37] Peu importe, qui l'a
24 qui a rédigé, ce document.

25 Q. [15:52:40] La question, Monsieur le témoin, c'est que vous avez participé à cette
26 réunion et, suite à cette réunion, ce document a été produit. Bien entendu, c'est pas
27 vous qui l'avez produit, ce document, vous n'en êtes pas responsable, mais la
28 question est : vous avez lu ce qui est-ce dit dans ce document, est-ce que cela

1 correspond à vos souvenirs de ce qui avait été dit lors de cette réunion ?

2 R. [15:53:08] Oui. Ça correspond à ça.

3 Q. [15:53:16] D'accord.

4 Et une fois qu'on a la base, la question de M. Vanderpuye — je pense qu'on peut
5 suivre, hein —, c'est : que comprenez-vous par l'expression « jeux politiques » ?

6 Pourquoi a-t-on utilisé cette façon de dire les choses — « les jeux politiques » ?

7 R. [15:53:39] Il n'y a pas la réalité dans cette... cette affaire. On a décidé le jour de...
8 de... de voir la présence de Patrice-Édouard Ngaïssona, la présence de Mokom, la
9 présence de Wénézoui, la présence de Kokaté. Donc, comme eux, les deux, Patrice-
10 Édouard Ngaïssona était absent, Wenezoui était dans la salle et après il est sorti, c'est
11 de là où Maxime Mokom a formulé sa raison — vous comprenez un peu ? — pour
12 dire que c'est un jeu politique.

13 Donc, eux-mêmes, comme auparavant, ils étaient ensemble, il sait que le jeu que
14 Ngaïssona a fait, c'est un jeu politique. Donc, il faut qu'il sorte dans ce jeu pour créer
15 alors son... son coordinateur... coordination à côté. C'est la... C'est sa raison là-bas.
16 *(Fin de l'intervention inaudible)*

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:54:37] Je pense qu'on ne
18 pourra pas en tirer davantage, Monsieur Vanderpuye.

19 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:54:42] Je suis d'accord, Monsieur le
20 Président.

21 Si vous me donnez une petite seconde, je poserai ma troisième question, et... et... et
22 puis on pourra libérer tout le monde.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:54:54] Ben, allez-y, alors.
24 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

25 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:54:58] Je pense que c'est tout, Monsieur le
26 Président, merci beaucoup.

27 Merci, Monsieur le témoin.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:55:15] J'entends, du silence

- 1 de M^{me} Guissé, qu'il n'y a pas de questions, n'est-ce pas ?
- 2 Très bien, merci beaucoup.
- 3 Monsieur le témoin, voici qui met fin à votre déposition.
- 4 Au nom de la Chambre, nous souhaitons vous remercier d'avoir été disponible en
- 5 tant que témoin dans cette procédure. Nous vous en remercions, comme je disais, et
- 6 nous vous souhaitons un bon voyage de retour chez vous.
- 7 LE TÉMOIN (interprétation) : [15:55:40] Merci.
- 8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:55:41] Bon, voilà qui met
- 9 fin à la session d'aujourd'hui.
- 10 Nous allons commencer avec le témoin P-1339, jeudi à 13 heures. Merci.
- 11 M^{me} L'HUISSIÈRE : [15:55:58] Veuillez vous lever.
- 12 (*L'audience est levée à 15 h 55*)